

CRIC n° 54 (2023-2024)
6^e session de la 11^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 27 novembre 2023

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	1
<i>Pétition pour une représentation politique de tout électeur : mise en place d'une commission délibérative</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....	1
<i>Présentation de la pétition</i>	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato.....	2
<i>Vote</i>	2
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	2
<i>Pétition pour que les familles monoparentales soient mieux soutenues par la Région wallonne</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....	2
<i>Présentation de la pétition</i>	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Sahli.....	3
<i>Interpellations et questions orales</i>	3
<i>Question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la coopération entre la Wallonie et l'Organisation internationale du travail (OIT) » ;</i>	
<i>Question orale de M. Sahli à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la signature de l'accord-cadre entre la Wallonie et l'Organisation internationale du travail (OIT) »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Sahli, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	3

Question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'accompagnement pour répondre aux critères des marchés publics »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....5

Question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des moyens de la Facilité pour la reprise et la résilience dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....6

Question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'impact des élections en Argentine sur les discussions relatives à l'accord du MERCOSUR »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....7

Reprise de la séance.....8

Projets et propositions (Suite).....8

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 - Annexes 2 et 2bis) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim).....8

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....8

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....9

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. De Kock, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. De Kock, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....10

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Mugesangango, Sahli, Mme Galant, M. Disabato, Mme Ryckmans.....11

Vote.....30

Confiance au président et au rapporteur.....30

Organisation des travaux (Suite).....30

<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	30
<i>Liste des intervenants</i>	31
<i>Abréviations courantes</i>	32

Présidence de M. Gardier, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PÉTITION POUR UNE REPRÉSENTATION POLITIQUE DE TOUT ÉLECTEUR : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DÉLIBÉRATIVE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour une représentation politique de tout électeur : mise en place d'une commission délibérative.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli

M. Sahli (PS). – Je propose M. Bangisa comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Bangisa est désigné en qualité de rapporteur.

Présentation de la pétition

M. le Président. – En date du 10 septembre 2022, M. Dumont introduit une pétition en ligne pour la représentation politique de tout électeur : mise en place d'une commission délibérative.

Cette pétition a été clôturée le 3 octobre 2023 et a recueilli 54 signatures.

Elle n'a donc pas atteint le seuil visé par l'article 127.6 du règlement qui dispose que, lorsqu'une pétition est signée par au moins 1 000 signataires âgés de 16 ans accomplis et qu'elle formule une question concrète à propos d'un sujet relevant de la compétence de la Région ou visant ses intérêts, l'auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin a le droit d'être entendu en commission.

Pour rappel, cette pétition demande la mise en place d'une commission délibérative afin de réunir des citoyens et des élus dans une seule et même assemblée pour réfléchir à la problématique de la représentation de tout électeur et de formuler des recommandations auprès du Parlement de Wallonie.

Dans la pétition, le primo-signataire met l'accent sur la nécessité de prendre en compte les votes blancs, car ces votes sont exprimés correctement et répondent à l'obligation de vote.

En application de l'article 127.6 du règlement, la commission doit établir son rapport dans un délai de deux mois. Elle peut demander à la Conférence des présidents de prolonger de deux mois le délai ultime pour le dépôt de ses conclusions. On ne peut donc dépasser le 27 mars 2024.

Différentes options s'offrent à nous en l'absence d'obligation d'auditionner le primo-signataire. Au sens de l'article 127.6 du règlement, la commission peut :

- indiquer à M. Dumont qu'il peut déposer une suggestion de commission délibérative ;
- adopter les conclusions et clore l'examen de la pétition.

Au vu de la nature de la demande du primo-signataire, je vous propose de ne pas nous étendre, dans les conclusions, sur le fond de la pétition, mais plutôt sur sa demande principale de créer une commission délibérative.

Les conclusions pourraient dès lors utilement rappeler au primo-signataire qu'il lui est loisible d'utiliser le canal adéquat pour déposer une suggestion en vue de la création éventuelle d'une commission délibérative sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Il n’y a pas de problème pour renvoyer. On est déjà occupés avec la commission délibérative qui doit se prononcer sur un mécanisme permanent.

Je pense que les travaux sont en cours. Par ailleurs, il y a aussi le fait que ce sont 54 signatures, avec tout le respect que j’ai bien sûr pour les signataires, je pense que l’on peut y répondre dans le sens que vous proposez, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je vous lis la proposition de conclusions.

« Considérant que la pétition n’a recueilli que 54 signatures au regard de l’article 127.6 du règlement du Parlement de Wallonie ;

Considérant que le déposant souhaite la création d’une commission délibérative afin de réfléchir à une représentation politique de tout électeur et en particulier à la manière de prendre en compte les votes blancs ;

Considérant que le Parlement de Wallonie a lancé, en février 2023, la plateforme permettant le dépôt d’une suggestion pour la création d’une commission délibérative entre députés et citoyens tirés au sort ;

Considérant qu’il est loisible au primo-signataire de déposer une initiative citoyenne qui prend la forme d’une suggestion adressée au Parlement en vue de l’éventuelle création d’une commission délibérative sur ce sujet et que, pour être recevable, la suggestion doit :

- être signée par au moins 2 000 personnes domiciliées sur le territoire de la Région wallonne, âgées de 16 ans accomplis ;
- avoir une formulation ou un sujet qui ne soit pas manifestement grossier ou offensant, ou en contradiction avec les droits de l’homme et les libertés fondamentales garantis par le titre II de la Constitution et par les traités internationaux ratifiés par la Belgique ;
- relever d’une compétence de la Région wallonne ou d’une compétence transférée par la Communauté française ;
- respecter les obligations internationales et supranationales de la Belgique ;
- avoir la forme d’une ou plusieurs propositions permettant de débattre d’une problématique déterminée d’intérêt général plutôt que la forme d’une ou plusieurs questions fermées.

La commission décide de clore l’examen de la pétition ».

(Réactions dans l’assemblée)

Nous sommes d’accord.

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l’unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l’unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l’élaboration du rapport.

PÉTITION POUR QUE LES FAMILLES MONOPARENTALES SOIENT MIEUX SOUTENUES PAR LA RÉGION WALLONNE

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen de la pétition pour que les familles monoparentales soient mieux soutenues par la Région wallonne.

Désignation d’un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu’un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je propose Mme Ryckmans comme rapporteuse.

M. le Président. – À l’unanimité des membres, Mme Ryckmans est désignée en qualité de rapporteuse.

Présentation de la pétition

M. le Président. – En date des 22 septembre et 10 octobre 2023, Mme Mvumbi a introduit une pétition en ligne et en version papier pour que les familles monoparentales soient mieux soutenues par la Région wallonne.

Cette pétition a été clôturée le 9 octobre 2023 et a recueilli 2 017 signatures, dont au moins 1 000 ont pu être vérifiées auprès du Registre national.

Elle a donc atteint le seuil visé par l’article 127.6 du règlement qui dispose que, lorsqu’une pétition est signée par au moins 1 000 signataires âgés de 16 ans accomplis et qu’elle formule une question concrète à propos d’un sujet relevant de la compétence de la Région ou visant ses intérêts, l’auteur de la pétition ou tout autre signataire désigné à cette fin a le droit d’être entendu en commission.

En application de l’article 127.6 du règlement, la commission doit établir son rapport dans un délai de

deux mois. Elle peut demander à la Conférence des présidents de prolonger de deux mois ce délai. Le délai ultime pour le dépôt des conclusions ne peut donc dépasser le 27 mars 2024.

Nous devons entendre Mme Mvumbi, Primo-signataire de la pétition, et un contact a été pris avec elle.

Je peux déjà vous proposer de procéder à son audition le lundi 11 décembre 2023 à 14 heures puisqu'elle est disponible à cette date.

Nous pouvons également l'auditionner à un autre moment, mais le contact a été pris avec elle et elle est disponible.

Je vous propose donc, si tout le monde est d'accord, de procéder à son audition à l'occasion de notre prochaine commission.

Nous n'irons pas plus loin aujourd'hui dans l'analyse puisque nous aurons l'occasion de le faire dès 15 jours.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Ce n'est pas pour entamer le fond du débat, mais juste pour signaler que c'est une organisation que l'on a déjà accueillie dans les murs du Parlement wallon, à l'occasion des Talents wallons, il n'y a pas longtemps. On a pu voir le dynamisme de cette association. Ils ont d'ailleurs eux-mêmes expliqué à quel point il a été « facile » de récolter les signatures nécessaires.

Si quelqu'un va voir leur communication sur les réseaux sociaux, on voit qu'il y a un grand besoin. C'est donc important de les recevoir parce que la question en tant que telle est paradoxalement sous-estimée sur le plan politique, alors que c'est une réalité de plus en plus flagrante dans toutes les grandes villes de notre Région, que c'est un fait de société dont il faut tenir compte.

On pourrait le faire au plus vite, car ce sera intéressant pour l'ensemble des députés.

M. le Président. – L'unanimité avec laquelle nous souhaitons l'entendre me laisse penser que tous les députés ici présents partagent l'idée qu'il est utile de l'entendre et que le sujet évoqué est donc d'importance.

Sommes-nous d'accord ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Au-delà du fait que mon groupe soit tout à fait d'accord avec la proposition, j'ai une

question : comment se fait-il que la pétition arrive dans la commission du ministre-président ? Je l'imaginai plutôt chez Mme Morreale, étant donné qu'elle a l'action sociale et la famille dans ses compétences.

M. le Président. – Je pense que c'est dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté et qu'il y a, dans le chef du ministre-président, la coordination de tout cela. C'est donc pour cela que c'est ici que nous l'entendrons.

La commission décide de procéder, le lundi 11 décembre 2023, à l'audition de Mme Mvumbi, Primo-signataire de la pétition.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA COOPÉRATION ENTRE LA WALLONIE ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) »

QUESTION ORALE DE M. SAHLI À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE ENTRE LA WALLONIE ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Bastin, sur « la coopération entre la Wallonie et l'Organisation internationale du travail (OIT) » ;
- M. Sahli, sur « la signature de l'accord-cadre entre la Wallonie et l'Organisation internationale du travail (OIT) ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, il y a quelques jours, à Genève, vous signiez avec le directeur général de l'Organisation internationale du travail, M. Hougbo, un accord-cadre posant les fondations d'une nouvelle coopération entre l'OIT et la Wallonie.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cet accord et surtout ses objectifs ? De quelle manière sera renforcée la coopération entre les deux entités et selon quelles priorités ? Quel est le suivi, la mise en œuvre de cet accord-cadre ? Quels seront les projets concrets à financer à la suite de cet accord et pour quel montant ?

M. le Président. – La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le 14 novembre dernier, vous vous êtes rendu à Genève dans le cadre de la signature d'un accord-cadre entre la Wallonie et l'Organisation internationale de travail, qui doit poser les bases et intégrer la Wallonie dans la coalition mondiale pour la justice sociale.

Cet accord-cadre concrétise l'engagement qui avait été pris par votre Gouvernement en 2021, dans le cadre de l'action multilatérale de la Wallonie et qui vise à développer les relations diplomatiques régionales avec certains organismes internationaux.

Comme vous l'indiquez, la Wallonie est engagée pour la justice sociale ainsi que pour la protection des travailleurs, et souhaite étendre cet engagement à l'international, notamment aux côtés de l'OIT.

Quel est le calendrier des échéances au regard de la mise en œuvre de cet accord-cadre ? Cet accord est un premier pas dans le renforcement de la coopération entre ces deux entités. En quoi consisteront les pas suivants ? Dans quelle mesure celui-ci permettra-t-il à notre Région d'étendre son engagement pour la protection des travailleurs et la justice sociale au-delà de nos frontières ? Quel sera le rôle de la Wallonie au sein de la Coalition mondiale pour la justice sociale ? Enfin, quelles propositions pratiques et actions wallonnes pouvons-nous promouvoir à l'international en termes de protection des travailleurs et de justice sociale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Messieurs les Députés, le 14 novembre dernier, je me suis en effet rendu à Genève pour signer un accord-cadre entre l'Organisation internationale du travail et la Wallonie. Cette signature a eu lieu en présence du directeur général de l'OIT, M. Gilbert Hounbo. En décembre 2021, le Gouvernement a établi un nouveau cadre pour l'action multilatérale de la Wallonie. Le Gouvernement a identifié plusieurs organisations internationales prioritaires, dont l'OIT. La signature d'un accord-cadre avec l'OIT fait suite à cette décision du Gouvernement.

L'accord-cadre fixe les priorités stratégiques et géographiques sur base desquelles des projets concrets seront mis en œuvre et financés. Un budget de 100 000 euros est prévu en 2024 pour mettre ces projets en œuvre. Une première discussion avec l'OIT aura lieu le 28 novembre, demain, afin d'identifier une liste de projets potentiels à financer. Les priorités stratégiques sont la promotion du dialogue social, du tripartisme – patrons, syndicats, gouvernement –, ainsi que la liberté d'association et de négociation. Le travail décent est également au cœur des priorités stratégiques. Les emplois décents sont des emplois correctement rémunérés et sécurisés, respectant les conditions de travail et offrant une protection sociale.

Le travail décent est une des grandes priorités et préoccupations de l'OIT. Malheureusement, de nombreux travailleurs dans le monde ne bénéficient pas encore d'un travail décent. L'accord-cadre permettra à la Wallonie d'étendre son engagement pour la protection des travailleurs. Il permettra aussi d'échanger les bonnes pratiques de concertation sociale. En termes géographiques, la Wallonie n'a souhaité fermer aucune porte. En effet, les questions du dialogue social et du travail décent touchent de nombreuses régions du monde en Europe, en Amérique latine ou encore en Asie. Toutefois, la Wallonie sera particulièrement attentive à ces pays prioritaires en Afrique en matière de coopération au développement.

Pour conclure, l'accord-cadre avec l'OIT s'inscrit dans les objectifs poursuivis par ce que l'on appelle la Coalition mondiale pour la justice sociale. Cette coalition a été initiée par le directeur général de l'OIT, qui en fait la priorité de son mandat. La coalition est encore à ses balbutiements. La Wallonie suit son développement avec attention, notamment pour identifier un rôle à jouer.

L'objectif de la coalition est de faciliter et renforcer l'action collective mondiale pour promouvoir la justice sociale. Promouvoir la justice sociale est primordial à l'heure où les inégalités restent croissantes dans le monde. J'ajoute que, dans le cadre du commerce international, il est clair que le travail d'une certaine équité, d'amélioration du dialogue social est important de manière directe pour nous quand on voit les prix pratiqués dans ces pays et là où nous sommes aujourd'hui parce que, fort heureusement, nous avons ce dialogue social extrêmement avancé.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour cette réponse complète. J'ai pris bonne note qu'il y avait une première réunion demain, le 28 novembre, et je ne manquerai pas de revenir vers vous si nécessaire. Peut-être que l'on aura encore des informations un peu plus concrètes sur les projets.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – À mon tour de remercier chaleureusement M. le Ministre-Président pour la réponse complète. La valeur de l'égalité, pour mon groupe et pour moi-même, est essentielle. L'une des voies pour l'atteindre est la solidarité, mais aussi la promotion du dialogue social et de la liberté d'association. La justice sociale est dans l'ADN de mon groupe et nous vous encourageons à continuer à aller dans ce sens.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR
« L'ACCOMPAGNEMENT POUR RÉPONDRE
AUX CRITÈRES DES MARCHÉS PUBLICS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'accompagnement pour répondre aux critères des marchés publics ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, certaines entreprises wallonnes rencontrent des difficultés quant aux critères d'accès aux marchés publics wallons. Dans le cadre du Plan de relance, tous les acteurs souhaitent permettre aux PME wallonnes de nous aider à construire une Wallonie en transition.

Toutefois, certaines clauses dans les marchés publics sont parfois assez hermétiques et entravent donc la participation de nos entreprises. C'est le cas lorsque le cahier des charges contient des spécifications dont la portée ou le sens même est difficile à cerner pour un potentiel candidat au marché avant de déposer une offre. Il y a eu récemment, sur la RTBF, une série d'encouragements des entrepreneurs à pouvoir rentrer dans le cadre des marchés publics. C'est aussi dans ce cadre que ma question se situe.

Il faut aussi évoquer le principe DNSH, *do no significant harm*, qui a pour objectif d'éviter des investissements et des réformes qui causeraient un préjudice important à l'environnement et d'encourager les investissements et réformes alignées sur les politiques et stratégies environnementales de l'Union européenne.

Ce principe est un acquis du Plan de relance européen. Toutefois, il faut assurer sa compréhension et son implémentation. À cet égard, il me revient que certaines entreprises peuvent avoir des difficultés à intégrer ces exigences. Plusieurs opérateurs, relayés par leur fédération, alertent sur le risque qu'un non-respect des clauses fait peser sur l'obtention des subsides européens, tout en ne remettant pas en cause l'intérêt de disposer des clauses publiques comme celle du principe DNSH.

Dès lors, il me semble nécessaire que la Wallonie assure un accompagnement et une sensibilisation des entreprises afin que ces critères soient respectés pour leur permettre de concourir et remporter des marchés, notamment dans le cadre du Plan de relance.

Au niveau fédéral, il existe un centre d'expertise au sein du SPF Santé publique qui soutient les autorités publiques fédérales dans leur application du principe DNSH à travers le développement d'outils méthodologiques et de formations.

Existe-t-il en Wallonie un tel outil qui pourrait conseiller les autorités sous la tutelle de la Région wallonne ? Êtes-vous conscient de la situation problématique pour nos entreprises ? Des mesures d'accompagnement et de sensibilisation sont-elles prévues pour y répondre et faire avancer les marchés lancés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, dans le cadre de la Stratégie de la commande publique responsable adoptée par le Gouvernement le 1^{er} juin dernier, un des projets est consacré à l'amélioration de la lisibilité des cahiers des charges afin de faciliter l'accès des PME et des TPE aux marchés publics.

Dans ce cadre, de nouveaux canevas de cahiers spéciaux des charges ont été validés par le Gouvernement en juillet 2022 et en juin 2023. J'ajoute que ce sont des canevas qui ont été travaillés entre le CESE et l'administration. À ce stade, les canevas concernent les marchés publics passés dans les secteurs classiques par procédure ouverte en dessous ou au-dessus des seuils de publicité européenne. Ces canevas sont disponibles sur le Portail wallon des marchés publics. Leur utilisation a été rendue obligatoire le 1^{er} novembre par décision du Gouvernement wallon d'octobre. Une période transitoire est prévue jusqu'à la fin de l'année pour les cahiers spéciaux des charges élaborés avant le 1^{er} novembre, de même que pour les procédures qui sont toujours en cours.

S'agissant plus particulièrement des difficultés liées à la mise en œuvre du principe DNSH, un dispositif facilitateur « clauses environnementales » est en place depuis avril dernier. Ce dispositif est à la disposition des différents acteurs de la construction, à savoir non seulement les pouvoirs adjudicateurs et maîtres d'ouvrage privés, mais également les entreprises désireuses de rendre la construction plus durable et circulaire. Il s'agit en réalité d'un *helpdesk* qui offre un support aux acteurs en leur fournissant des réponses personnalisées via un service d'aide et de support technique, juridique et économique.

Afin de sensibiliser au mieux les entreprises du secteur de la construction, il est également prévu, dès 2024, l'organisation d'une présentation portant sur ce principe de DNSH. En sa séance du 9 novembre, le Gouvernement a également approuvé un plan d'action et un marché d'accompagnement des administrations permettant de faire face aux exigences découlant du respect de ce principe DNSH dans le cadre des projets du Plan national de reprise et résilience. Des informations en construction durable relatives aux outils liés à la réduction des impacts environnementaux et aux cahiers des charges de type Bâtiment sont par ailleurs

organisées en partenariat avec l'IFAPME à destination tant des pouvoirs adjudicateurs que des entrepreneurs.

Enfin, pour mieux appréhender les difficultés des entreprises dans leur expérience relative aux marchés publics, la Direction de l'optimisation et des relations usagers a réalisé un parcours destiné aux entreprises. Ce parcours a été présenté au « Rendez-vous des acheteurs publics responsables » ce 10 novembre. Une cinquantaine d'entreprises ont ainsi été identifiées avec le soutien des partenaires que sont Union wallonne des entreprises, l'Union des classes moyennes et Embuild. Par rapport au ressenti exprimé par les entreprises participantes, des pistes d'amélioration ont été formulées. Ces pistes sont aussi bien liées à l'acheteur public, à l'écosystème qu'à la communication ou encore aux outils et formations. L'administration travaille actuellement à leur mise en œuvre.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. Il me semble que les réponses qui sont données sont très satisfaisantes. En tout cas, à travers votre réponse, vous avez montré que le Gouvernement s'en était préoccupé et avait pris toute une série de mesures : le *helpdesk*, le parcours et l'amélioration des procédures en écoutant et en faisant cela en lien avec les secteurs.

Cela permet de répondre à la demande des secteurs, je m'en félicite et je vous en remercie parce que c'est important, et vous savez que l'enjeu est effectivement que ce Plan de relance serve avant tout à nos entreprises, même si, bien sûr, dans un marché européen, l'on ne peut pas le limiter uniquement à nos entreprises.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI
DES MOYENS DE LA FACILITÉ POUR LA
REPRISE ET LA RÉSILIENCE DANS LE CADRE
DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi des moyens de la Facilité pour la reprise et la résilience dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, ma question aurait pu se trouver dans le débat budgétaire parce que, forcément, on peut y aborder toute une série de questions. Vu que l'on a un peu de temps, je propose d'avancer, et on économisera ce temps-là sur le budget.

Selon le rapportage semestriel fédéral, il apparaît que, sur l'ensemble des projets wallons rentrés dans le cadre de la Facilité pour la relance et la résilience européenne, huit n'avaient pas été accomplis ou ont été reportés, tandis que 14 d'entre eux avaient été atteints fin octobre, que six étaient en passe de l'être dans les temps. Il apparaît qu'il y a des chiffres différents entre le nombre de projets que répertorie l'État fédéral et le rapport annuel du Plan de relance wallon. Serait-ce dû au fait que le Plan de relance regroupe différents investissements et que, au niveau fédéral, ne sont comptabilisés que les projets de la FRR ? Le cas échéant, quelles en sont les autres raisons ?

Les huit projets qui ne respectent potentiellement pas les délais sont des dossiers importants et il semblerait qu'il est question de sortir de la FRR, vu que la Commission ne versera les montants aux différents pays que lorsqu'ils auront atteint les jalons et cibles convenus pour mettre en place les réformes et investissements prévus dans leur plan et que les projets devront être finalisés fin 2026. J'avais en tête notamment le plan sur l'hydrogène vert et les batteries, pour lequel c'est le ministre Borsus qui est compétent. Pourriez-vous nous indiquer ce qu'il en est de ces huit projets ? Seront-ils maintenus comme objectif pour la Wallonie ? Comment vont-ils être financés dès lors ? Enfin, que vont devenir les moyens accordés par l'Europe en cas d'abandon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, tout d'abord, je vous confirme que le rapport semestriel fédéral ne concerne que les projets du Plan de relance wallon financés par l'Union européenne. Ce rapport administratif porte sur l'état d'avancement de la version initiale du Plan national de reprise et de résilience. Or, ce plan national est en cours de révision depuis plus de huit mois. Il y a plus d'un an, en effet, vous vous souviendrez que l'Union européenne a diminué le budget alloué à la Belgique avec pour conséquence 350 millions de réduction sur le budget wallon.

La Région wallonne a dû alors décider, lors de la préparation du budget 2023, d'arrêter un certain nombre de projets, de les retirer de la Facilité pour la reprise et la résilience et de les financer via les moyens du Plan de relance wallon. On les a retirés du plan européen pour les mettre dans le plan financé par la Région wallonne. Il est donc logique qu'un certain nombre de jalons n'aient pas pu être atteints, puisque plusieurs projets ont dû être stoppés dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience – il y avait notamment la digitalisation des pouvoirs locaux –, alors que le plan révisé n'est pas encore validé définitivement.

En tout, il y a huit jalons qui ont fait l'objet de modifications dans le cadre de la révision du Plan de

relance européen : quatre ont été supprimés, car les projets sont sortis du Plan de relance national pour aller vers le Plan de relance régional et quatre ont été reportés. Trois des quatre jalons reportés seront atteints d'ici juin 2024. La Commission n'a accepté des reports de jalons que pour des retards n'ayant pu être anticipés au début de la mise en œuvre du plan. Un exemple concret : trois hubs logistiques devaient être financés pour développer des circuits courts alimentaires à Namur, Charleroi et Liège. L'intercommunale namuroise BEP a toutefois décidé de se retirer du projet il y a à peu près un mois. La Commission a donc accepté que la Région réoriente les moyens vers les deux autres hubs.

La version révisée du Plan de relance a été approuvée par la Commission le 16 novembre. Elle devrait l'être le 8 décembre par le Conseil de l'Union européenne. Par ailleurs, la Belgique a pour objectif de remettre une deuxième demande de paiement à la fin du premier semestre 2024. Celle-ci couvrira un nombre important de jalons. En réalité, ces modifications, en un mot comme en 100, sont dues au fait que 350 millions ont disparu parce que, vous connaissez la Région, le PIB national qui augmente en réalité, augmente en Flandre, et cetera.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. Si je comprends bien, cela ne change rien par rapport à ce qui était prévu à la fin. C'est le plus important, parce que ce qui est essentiel, c'est de ne pas perdre des moyens européens. C'est l'enjeu le plus central. Il faut avoir terminé les projets pour 2026, c'est demain, on ne mesure pas toujours la portée de cet élément. On a l'impression que l'on construit un projet comme cela, en deux temps, trois mouvements, en deux ou trois ans, mais quand on est à l'initiative d'un projet, il faut parfois 10 ans pour que cela puisse voir le jour, ce qui rend les choses plus difficiles.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'IMPACT
DES ÉLECTIONS EN ARGENTINE SUR LES
DISCUSSIONS RELATIVES À L'ACCORD DU
MERCOSUR »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'impact des élections en Argentine sur les discussions relatives à l'accord du MERCOSUR ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le dimanche 19 novembre dernier, les

électeurs argentins élisaient leur nouveau président, l'ultralibéral Javier Milei, qui se décrit lui-même comme un économiste « anarchocapitaliste ». Je rappelle que l'Argentine fait partie du MERCOSUR, tout comme le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

Durant la campagne présidentielle, le candidat – devenu à présent président – a annoncé vouloir sortir du bloc MERCOSUR s'il était élu. Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre analyse de l'arrivée au pouvoir de ce nouveau président et des impacts de cette élection sur l'accord Union européenne-MERCOSUR ? Estimez-vous que l'Union européenne peut résolument poursuivre des discussions avec un pays dont le président défend de telles propositions et par ailleurs climatosceptique assumé ? Pouvez-vous faire état de l'avancée de cet accord ?

Nous recevons aussi des informations selon lesquelles la Commission européenne envisagerait de modifier la procédure de vote pour faciliter et accélérer l'entrée en vigueur de l'accord. Une lettre ouverte, signée par plus de 300 députés, vient d'être adressée à la Commission européenne pour dénoncer cela. Quelles sont les informations dont vous disposez à ce sujet et votre réaction face à cette procédure antidémocratique ? Quelle position défendez-vous sur le sujet ?

L'accord commercial ne contient pas de référence aux droits humains. Cette référence se trouve dans la partie consacrée au dialogue politique. Acceptez-vous donc une entrée en vigueur de la libéralisation du commerce sans aucune condition sur les droits humains et sociaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, la victoire du candidat d'extrême droite Javier Milei à l'élection présidentielle est profondément interpellante. Lors de la campagne électorale, il a annoncé vouloir supprimer le ministère de l'Éducation, de la Culture et du Droit des femmes. Il est opposé à l'avortement, il est homophobe, climatosceptique. Il a également annoncé, comme vous l'avez indiqué, vouloir quitter le MERCOSUR s'il était élu.

Aujourd'hui, il est impossible de savoir s'il mettra ses menaces à exécution. À ce stade, la Commission européenne essaierait toujours d'aboutir à un compromis sur le volet « Commerce et développement durable » de l'accord avec le MERCOSUR. Un sommet entre l'Union européenne et le MERCOSUR doit d'ailleurs se tenir les 6 et 7 décembre. Cependant, vu les positions affichées par le président Milei, il semble indéniable que son arrivée à la tête de l'Argentine complique encore plus les négociations de l'accord et singulièrement le volet « Commerce et développement durable ». Or, la position de la Wallonie est claire et

rappelée dans toutes les réunions intrabelges : l'accord en l'état ne peut pas être approuvé et être complété par un protocole additionnel dont la valeur est égale à celle de l'accord lui-même.

Ce protocole additionnel doit comprendre des dispositions exécutoires portant sur le climat, la déforestation et les droits sociaux. La protection des filières agricoles sensibles, et singulièrement la viande bovine, demeure un point essentiel pour la Wallonie, de même que le respect des normes sanitaires et phytosanitaires. La Wallonie continue à se battre à chaque réunion de la DGE pour que les impacts de cet accord sur le secteur agricole européen et belge soient bien intégrés dans la position belge.

S'agissant de la forme juridique de l'accord final – scindé ou non –, la question n'a toujours pas été abordée par la Commission avec les États membres. Monsieur le Député, vous pouvez être assuré que le Gouvernement suit ce dossier avec la plus grande attention. Vous aurez remarqué qu'une rencontre est prévue à Berlin entre le chancelier allemand et le président brésilien Lula. Certains pays, comme l'Espagne et l'Allemagne, poussent, mais notre position est inchangée pour le moment.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Tout comme vous, j'ai été interpellé et je comprends bien que ce soit compliqué. Je vous remercie donc pour vos réponses.

Nous attendons le sommet des 6 et 7 décembre pour revenir vers vous. Nous n'en avons pas encore terminé avec ce fameux accord MERCOSUR, et je resterai attentif à la situation dans les jours à venir.

M. le Président. – Le règlement prévoit que nous devons attendre – et, d'après nos informations, nous allons encore un peu attendre – avant de poursuivre nos travaux.

Je vous propose de reprendre nos travaux à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 14 heures 13 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 59 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

(Suite)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024 (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 – ANNEXES 2 ET 2BIS) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 – ANNEXES 2 ET 2BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1515 (2023-2024) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 1516 (2023-2024) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024 (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 et 1bis) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 1515 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 1516 (2023-2024) N° 1 – Annexe 10 partim).

Après qu'il a été procédé à une présentation générale du budget et à l'examen des remarques éventuelles de la Cour des comptes en Commission budget, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je propose M. Bangisa comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Bangisa est désigné en qualité de rapporteur.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Dès le début du conclave, le Gouvernement s'était fixé un certain nombre d'objectifs :

- garantir la soutenabilité de la dette wallonne et le retour à l'équilibre, hors dépenses uniques et exceptionnelles ;
- renforcer les efforts et économies structurels ;
- poursuivre les investissements de relance.

Mes collègues et moi-même nous sommes accordés sur un budget qui permettra au futur exécutif wallon d'hériter d'une situation maîtrisée. Les générations futures sont préservées, et il en va de même pour les contribuables actuels.

Nous agissons, comme vous le savez, dans un contexte général marqué par un net relèvement des taux sur les marchés financiers. Dans ce cadre, et comme l'an dernier à pareille époque, mon Gouvernement a sollicité le Conseil régional du Trésor. En respectant son avis sur la capacité d'emprunt de la Région, le Gouvernement garde le cap fixé par les négociateurs malgré l'augmentation des taux et assure la soutenabilité de la dette.

Un travail de fond a aussi été effectué pour assurer la pérennité financière du Plan de relance wallon, des cofinancements européens et de la relance de manière générale. Le Plan de relance et les cofinancements européens sont indispensables pour la Wallonie. Ils permettent d'investir dans des secteurs d'avenir, comme la recherche et l'innovation, la réindustrialisation ou l'isolation thermique des bâtiments.

Lors de la confection du budget initial 2023, le Gouvernement s'était engagé à diminuer la croissance de la dette et à réduire le déficit, ce que l'on appelle le solde brut à financer. Celui-ci avait alors été fixé à 3,141 milliards d'euros. À l'issue du conclave, le solde brut à financer descend en dessous des 3 milliards d'euros. Comme prévu dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement est parvenu à un retour à l'équilibre pour sa trajectoire budgétaire.

Quant aux efforts structurels, le fil rouge de l'action gouvernementale demeure la soutenabilité de la dette. Il est de notre responsabilité d'agir en solidarité avec les générations futures qui ne doivent pas porter le poids d'une dette paralysante.

En 2022, Le Gouvernement s'est engagé à réaliser des efforts structurels cumulatifs de réduction du déficit à hauteur de 1 % des recettes, soit un minimum de 150 millions d'euros par an. Cet engagement est conforme aux recommandations de la Commission externe de la dette. Le Gouvernement a donc réalisé

150 millions d'euros d'efforts structurels en 2022, auxquels se sont ajoutés 250 millions d'euros en 2023.

Pour respecter les recommandations de la Commission de la dette, il restait encore à fournir 70 millions d'euros d'efforts à fournir en 2024. Le Gouvernement est allé au-delà en réalisant un effort structurel de 100 millions d'euros. Depuis 2022, le Gouvernement aura donc accompli des efforts structurels pour un montant total de 500 millions d'euros.

En ce qui concerne le Plan de relance, notre Plan de relance est sur les rails. Les projets se concrétisent progressivement aux quatre coins de la Wallonie. Vous pouvez, aujourd'hui, suivre l'ensemble des projets en vous rendant sur le site qui lui est entièrement consacré.

Dans le cadre des derniers exercices budgétaires de cette législature, le Gouvernement a décidé d'allouer au projet du Plan de relance pour l'année 2024, un budget de 1,15 milliard d'euros en crédits de liquidation. Une attention particulière est accordée aux projets prioritaires qui sont coconstruits avec les partenaires sociaux et environnementaux. De 1,15 milliard d'euros prévu au total pour le Plan de relance, ce sont 617 millions d'euros en crédits de liquidation qui sont dédiés directement aux projets prioritaires. Projets d'actions prioritaires coconstruits, je le répète, avec nos partenaires.

La provision du Plan de relance, comme celle relative à la facilité européenne et au programme RepowerEU, est logée directement dans mes crédits. Je ne rappellerai pas les montants, cela pourrait vous donner l'impression que je possède ou que l'on m'a attribué un budget parmi les plus importants de la Région wallonne. Comme vous êtes des experts, vous savez qu'il n'en est rien. C'est un jeu d'écritures, ce sont avant tout des moyens que je transfère ensuite, avec beaucoup de célérité et de bonne volonté, vers les ministres compétents pour leurs projets spécifiques.

Permettez-moi encore de mettre en exergue quelques dépenses importantes prévues au budget général de la Région en 2024. On a apporté des moyens financiers importants, 60 millions d'euros, au secteur du non marchand, aux maisons de repos, aux services d'aide aux familles, au secteur des handicapés, à celui de la santé mentale. Nous avons renforcé financièrement les politiques de l'emploi et de la formation et de l'économie sociale.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuit ses efforts pour augmenter l'offre de logements publics de qualité. Notre plan de rénovation de logements d'utilité publique, +1 milliard d'euros, est bien avancé, de même que la création de plus de 3 000 nouveaux logements d'utilité publique. Le budget 2024 renforce encore cet effort de grande ampleur avec une majorité de l'enveloppe en lien avec la création de logements,

73 millions d'euros supplémentaires ; 15 millions d'euros ont été mobilisés pour le relogement des personnes sans abri.

Chers collègues, permettez-moi encore de vous parler de deux attributions qui sont les miennes dans les montants qui sont inscrits dans les crédits budgétaires qui relèvent de mon autorité. D'une part, les fonds structurels. Il est important de souligner que le Gouvernement a préservé les moyens prévus pour les projets des fonds structurels européens, soit plus de 240 millions d'euros. D'autre part, la présidence belge. Il n'est pas besoin de rappeler que du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, la Belgique assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne.

J'ai déjà eu l'occasion de le préciser, mais durant cette présidence belge, la Wallonie présidera les filières « recherche », « tourisme », « politique de cohésion », « aménagement du territoire » et « logement », ce qui est considérable. Exercer une présidence engendre inévitablement des coûts et des besoins humains temporaires pour faire face à l'augmentation de la charge de travail. Le Gouvernement a tenu compte du contexte économique et financier de la Région dans la définition du budget wallon pour la présidence. Le budget total de l'organisation de la présidence a été réparti en 2023-2024 pour un montant de 8 millions d'euros. Par ailleurs, ce montant permet de couvrir certaines dépenses que le Fédéral a finalement décidé de ne plus assurer.

Chers collègues, j'en termine. Malgré les nombreux coups durs connus sous cette législature, le cap est maintenu et la Wallonie progresse comme prévu. Dans ces conditions particulièrement difficiles, le Gouvernement wallon a pu tenir tous ses objectifs budgétaires et préparer l'avenir en investissant dans la triple transition sociale, environnementale et économique à laquelle la Wallonie fait face.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. De Kock, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. De Kock.

M. De Kock, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, mon exposé se concentrera principalement sur les compétences relatives à cette commission.

Pour commencer, j'évoquerai brièvement les recettes liées à l'instrument européen de la Facilité pour la reprise et la résilience qui ont été inscrites au projet de budget. En 2024 s'y ajoutent des crédits liés au plan RepowerEU. Ces prévisions s'élèvent à un total de 873,5 millions d'euros. Des crédits d'un montant

identique figurent au projet de budget de dépenses pour moitié en code 8.

En ce qui concerne le volet des dépenses, la Cour des comptes a fait une observation générale qui concerne particulièrement les crédits relevant de la présente commission. La Cour constate à nouveau que les provisions et réserves représentent une part importante du projet de budget initial 2024 : 10,1 % pour les crédits d'engagement et 11,7 % pour les crédits de liquidation. Ces montants seront dès lors affectés ultérieurement par le Gouvernement sans que le Parlement intervienne dans le choix de l'affectation des moyens.

Or, la Cour des comptes observe qu'une partie des montants inscrits dans ces réserves au budget 2024 est en réalité déjà dédiée à une politique spécifique. À titre d'exemple, des dépenses liées au Plan de relance wallon, d'un montant de 23,5 millions d'euros, seront prévues au budget de l'AViQ, alors que les crédits nécessaires à leur financement sont conservés au budget de la Région wallonne, dont la provision constituée à l'article de base 01.02 « Plan de relance de la Wallonie ».

La Cour des comptes rappelle qu'une telle utilisation des provisions est contraire aux principes de transparence et de spécialité budgétaire. Celle-ci nuit en effet à une définition précise des moyens effectivement prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques. La Cour réitère donc sa recommandation de n'utiliser les provisions que dans le cas où la destination des crédits n'est pas clairement définie au moment de la présentation du projet de budget au Parlement.

En ce qui concerne les dépenses liées à la division organique 10 « Secrétariat général », les crédits du programme 028 inscrits sous la forme de provisions ou de réserves s'élèvent à 6,9 millions d'euros en engagement, en baisse de 179,2 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2023, et à 57,1 millions d'euros en liquidation, soit une baisse de 58,6 millions d'euros.

Pour ce qui est du programme 122, qui couvre les dépenses liées au Plan de relance de la Wallonie et à la Facilité pour la reprise et la résilience, dont une part importante constitue le corollaire des recettes évoquées précédemment, les crédits d'engagement et de liquidation s'y élèvent respectivement à 1 362,5 millions d'euros et à 2 026,9 millions d'euros. Ils diminuent de 959,3 millions d'euros en engagement et augmentent de 852,4 millions d'euros en liquidation par rapport au budget ajusté 2023.

Pour ce qui est du détail de ces variations, je ne vais pas toutes les lire parce que ce serait un peu fastidieux, mais elles sont reprises entre les pages 54 et 58 du rapport de la Cour des comptes.

Concernant la division organique 17 « Pouvoirs locaux, action sociale et santé », les principales

variations qui nous occupent concernent en premier lieu les crédits de l'article de base 61.01 « Aide à l'investissement, Fonds wallon des calamités naturelles, division Fonds des calamités publiques ». Ceux-ci diminuent de 185,9 millions d'euros en engagement et liquidation, au fur et à mesure de la réduction des dépenses liées aux inondations exceptionnelles de juillet 2021.

Ensuite, les crédits de l'article de base 91.01 « Remboursements d'emprunts versés par les petits assureurs » sont ramenés à zéro au budget 2024, ce qui fait une diminution de 42 millions d'euros. Ceci concernait les remboursements que les petits assureurs pouvaient réclamer jusqu'en 2023, en application du protocole conclu avec le Gouvernement wallon pour couvrir les montants versés à leurs assurés à la suite des inondations.

Enfin, la division organique 36 « Provision interdépartementale pour la programmation 2021-2027 des cofinancements européens » est dotée de crédits d'engagement de 602,5 millions d'euros et de liquidation de 153,8 millions d'euros. Ceux-ci sont destinés aux actions cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER-FSE 2021-2027 pour les régions en transition, les régions plus ou moins développées et la coopération territoriale européenne. Les crédits de liquidation serviront au paiement des déclarations de créances en fonction de l'état d'avancement des différents projets et à la liquidation des avances dans le cadre du lancement de nouveaux projets. Ils seront transférés vers les articles de base spécifiques en cours d'exercice. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. – Je me retourne vers M. le Ministre-Président pour d'éventuels commentaires suite aux observations de la Cour des comptes.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Monsieur le Représentant de la Cour, tout est bien correct et je voudrais remercier la Cour des comptes et son représentant pour son rapport.

La Cour rappelle que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte ou immédiate des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques. L'utilisation des provisions offre une plus grande souplesse et une maximisation des crédits d'engagement de liquidation prévues dans les deux réserves centralisées au sein de mes AB.

Plus spécifiquement en ce qui concerne le Plan de relance de la Wallonie et la facilité pour la reprise et la résilience, si l'on ne consomme pas l'argent, je ne peux pas mettre celui-ci dans un autre projet ; il est immédiatement pris. Dès lors, on essaie de garder une certaine souplesse pour anticiper ce genre de

phénomène et discuter avec la commission à temps. Sinon, l'argent est perdu.

La ventilation aussi est fonction de la mise en œuvre de chaque projet et des besoins réels budgétaires dans ce cadre. Par mesure de transparence et de suivi, un nouveau programme 10.122 a été créé en 2022. Ce programme est entièrement dédié aux dépenses en lien avec le Plan de relance et la facilité pour la reprise et la résilience. L'objectif est de maximiser la traçabilité des dépenses en les centralisant au sein d'un même programme. À partir de cette provision, les montants sont transférés vers les AB d'exécution du Plan confié à chaque ministre. Ces AB d'exécution sont depuis 2022 également centralisées au sein du programme 10.122. En termes de suivi, un cavalier prévoit – il s'agit de l'article 37 du dispositif – que chaque dépense doit faire l'objet d'une approbation par le Gouvernement.

Enfin, travailler par provision – notamment dans le Plan de relance et la facilité pour la reprise et la résilience et les cofinancements européens facilite grandement le reportage qui est de plus en plus un élément essentiel exigé par les instances européennes et nationales. Voilà un peu la raison de cette remarque pertinente de la Cour.

M. le Président. – Je me tourne vers les députés en leur demandant de centrer leur intervention sur les remarques de la Cour des comptes afin de nous permettre de libérer son représentant à l'issue de ce premier tour de débat, sachant que nous poursuivrons avec la discussion générale et les différents programmes.

Quelqu'un demande-t-il la parole suite aux remarques de M. De Kock ?

Personne. Merci.

Nous remercions M. De Kock, Représentant de la Cour des comptes, d'avoir partagé ses commentaires avec nous.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Je vais rebondir sur la déclaration de la Cour des comptes et surtout du ministre-président concernant ce que j'appelle une « opacité ».

Je vous ai bien entendu, Monsieur Ministre-Président. Vous parlez de facilité et de souplesse, mais, selon vos mots : « Ce n'est pas une vision correcte ».

(Réaction de M. le Ministre-Président Di Rupo)

J'appelle cela de l'opacité. Nous n'avons pas arrêté de le dire durant toute cette législature, même la Cour des comptes vient aussi de le faire. Je trouve que cette opacité a d'une part été organisée par le fonctionnement, comme vous l'avez dit, sur base de multiples provisions – la provision PRW, la provision FRR, la réserve covid, la réserve Ukraine – qui imposent de procéder par arrêté de réallocation tout au long de l'année.

Ces provisions que j'appellerais « mammoth » se retrouvent dans le programme 122 « Plan de relance de la Wallonie », mais aussi ailleurs. Il y a un peu plus d'un milliard pour la provision Plan de relance, un peu moins de 100 millions d'euros pour la provision FRR et 40 millions pour la provision covid. Ce système a bien sûr une conséquence sur la lecture du budget : des pans entiers des programmes budgétaires de l'ensemble du gouvernement sont mis à zéro et réapprovisionnés en cours d'année. J'appellerai cela la technique « tirelire » ou « de la bourse », c'est comme vous voulez, Monsieur le Ministre-Président.

Le Gouvernement, tout au long de cette législature, a « cagnotté » les crédits budgétaires. Autrement dit, il a mis des crédits dans une immense tirelire, puis s'est servi au cours des années budgétaires pour payer tels ou tels projets.

Pour moi, il n'y a rien de plus opaque qu'un tel système, alors qu'il existe une maquette budgétaire et le logiciel P4. Il y a quand même quelques mandataires locaux. Quand on voit ce qui se passe dans nos communes et comment la Région nous contrôle, je peux vous dire que chez nous, tout est bien clair par article. On ne pourrait pas se permettre d'avoir une grosse cagnotte et de la dépenser comme bon nous semble.

Si cette méthode « tirelire » peut être compréhensible au plus grave de la pandémie – M. le Ministre-Président avait même soutenu cette possibilité –, aujourd'hui, au Plan de relance, on trouve cela tout à fait inacceptable. Bref, la lecture budgétaire du Plan de relance est quasi impossible, alors qu'il existe les outils utiles de prévision.

On a marché sur le principe de spécialité budgétaire comme jamais sous cette législature.

Est-ce que je continue dans les généralités, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Tout à fait.

Après, on fera par programme budgétaire.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'ai déjà retenu que vous étiez contre les tirelires.

M. Bastin (Les Engagés). – Sauf quand elles étaient utiles, principalement en ce qui concerne le covid. On

vous a soutenu, mais pour le reste, on ne vous soutient plus, Monsieur le Ministre-Président.

On soutient quand c'est utile, mais lorsque l'on veut amener une opacité, vous comprenez bien que l'on ne peut plus le faire.

Nous l'avons dit, concernant le Plan de relance en 2021, le Plan de relance de la Wallonie est excessivement large. C'est la raison pour laquelle l'exécution du Plan est apparemment compliquée, c'est en tout cas la conclusion du magazine *Le Vif/L'Express* et j'ai entendu précédemment vos réponses destinées à mon collègue Disabato.

Ce rapport de l'ensemble des entités belges qui a été publié dans un article le 16 novembre dernier – le point sur la Wallonie –, qui est intitulé « La Wallonie a trop embrassé, elle étire mal ». On ne peut que constater, Monsieur le Ministre-Président, que notre constat d'origine était le bon : la Wallonie s'est trop dispersée et elle n'est pas capable d'assurer le suivi de tous ses projets.

Suite à cet article, je me questionne : pourquoi le Gouvernement wallon est-il le dernier de la classe belge ? Vous me donnerez peut-être l'explication après.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – S'agit-il d'un bureau d'études européen ? De quoi s'agit-il ?

M. Bastin (Les Engagés). – Il s'agit d'un article du magazine *Le Vif/L'Express*. Vous ne lisez pas *Le Vif/L'Express*, Monsieur le Ministre-Président ? Probablement que si.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je deviendrais fou, Monsieur le Député ! Je lis l'essentiel, surtout lorsque l'on dit du bien de moi.

M. Bastin (Les Engagés). – Concernant le remboursement des victimes non assurées des inondations en juillet 2021, on peut remarquer que les victimes non assurées constituent, bien évidemment, un élément important.

À l'inverse de 2023, où les crédits étaient encore très importants, à savoir 196 millions d'euros, le budget 2024 se retrouve aux environs de 12 millions d'euros. C'est peut-être l'occasion de faire le point, Monsieur le Ministre-Président. Combien de personnes reste-t-il à rembourser ? Quand 100 % de personnes, qu'elles soient assurées ou non, seront-elles remboursées ?

Concernant le CORTEX, Monsieur le Ministre-Président, alors que le cadre décretaal sur la gestion de crise a été voté ici le 13 juillet 2023, les crédits budgétaires pour le CORTEX ont diminué. Or, il y aura de nouvelles missions importantes : les analyses de risques, la gestion des risques, le développement d'une

culture du risque. Comment expliquez-vous cette réduction de crédits ? Était-ce réellement cohérent de les diminuer alors que l'on a voté cette réforme en 2023 ?

M. le Président. – Monsieur Bastin, je me permets de vous interrompre pour que l'on soit bien clairs : nous sommes vraiment dans la discussion générale. Je me mets à la place du ministre-président : si tout le monde vient avec plein de choses comme cela, peut-être qu'il y aura une difficulté à répondre, mais je m'inquiète sans doute pour rien. Restons bien dans la discussion générale.

M. Bastin (Les Engagés). – J'en ai encore pour trois minutes, Monsieur le Président.

M. le Président. – Ce n'est pas le timing, ce sont les thèmes qui me paraissent plus précis.

M. Bastin (Les Engagés). – J'aime être très précis. Concernant les fonds européens, selon la Cour des comptes de l'Union européenne, un quart des fonds européens FEDER destinés à la Belgique pour la période de programmation financière se termine, à savoir 2014-2020, n'est pas encore utilisé. C'est aussi une situation regrettable puisque la *deadline* pour bénéficier de ces subsides européens est fixée au 31 décembre 2023, soit dans quelques semaines. Si, à cette date, les fonds ne sont pas dépensés, ils seront perdus.

Dans un contexte de crises importantes sur le plan européen et international – je pense ici à la guerre en Ukraine et au conflit israélo-palestinien –, notre pays va assurer donc, à partir du 1^{er} janvier 2024, la présidence du Conseil de l'Union européenne, et ce, jusqu'au 30 juin 2024. J'ai simplement là une petite question concernant une réserve en lien avec cette présidence qui est prévue dans le cadre du Plan de relance et la Facilité pour la relance et la résilience. Nous remarquons toutefois une diminution de cette réserve par rapport à 2023, qui passe, en moyens de paiement, de 4, 5 millions d'euros à 1,98 million d'euros. Comment pouvez-vous vous expliquer cette diminution ? Quels seront les principaux événements qui seront financés par la Wallonie dans le cadre de cette présidence ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Le ministre-président a parlé de cette volonté de faire des économies structurelles et d'être extrêmement attentif aux dépenses. On doit dire que la direction dans laquelle on fait ces économies nous interroge. On voit, dans les documents que, par exemple, on va aller prendre dans les fonds de réserve de l'AViQ ou du FOREm, ce qui est un peu particulier, quand on voit les impératifs auxquels l'AViQ pourrait être confronté en matière de santé publique, vu le dossier PFAS que l'on vient de vivre. C'est aussi surprenant quand on voit que l'un des partenaires de la majorité, le MR, fait beaucoup de

déclarations concernant la mise des personnes à l'emploi et que l'on constate par ailleurs que l'on va quand même économiser sur le Fonds de réserve du FOREm. Cela pose question.

Par contre, il y a des dépenses que l'on n'interroge pas. Par exemple, on est déjà venus régulièrement avec cette question-là, mais elle est revenue au-devant de la scène, c'est la question des cabinets ministériels. On parle de 422 personnes quand même quand on prend l'ensemble du Gouvernement, de 5 millions d'euros quand on prend votre cabinet et de près de 30 millions d'euros quand on prend l'ensemble des cabinets.

On a vu, notamment à l'occasion du dossier PFAS, que l'on n'était pas du tout les seuls à s'interroger sur ce fonctionnement. Deux déclarations qui m'ont frappé, dont celle de M. Crucke, qui est quand même intéressante, parce que même s'il est maintenant passé du côté des Engagés, il a été ministre lui-même dans ce Gouvernement. Vous pourriez me faire le reproche : « Monsieur Mugemangango, vous ne savez pas de quoi vous parlez », mais j'imagine que l'on ne ferait pas le même reproche à M. Crucke qui a été dirigeant d'un cabinet et qui tire maintenant la conclusion que c'est manifestement un système à revoir. En effet, on a vu, notamment pendant cette séquence des PFAS que les cabinets ne répondaient apparemment pas à tout. J'ai même entendu ou lu dans un rapport de commission que même M. Wahl, chef de groupe du MR, posait la question de revoir le fonctionnement des cabinets. Je me sens moins seul dans le fait de s'interroger si c'est vraiment efficace de fonctionner de cette manière.

Pour aller au-devant d'une remarque que vous allez certainement me faire, puisque vous me la faites tout le temps, il ne s'agit pas de remettre en question le fait que ces gens travaillent ou s'engagent aux côtés de leur ministre. Pas du tout. Je dirais même à leurs risques et périls : on a vu ce qui est arrivé à certaines personnes qui sont dans ces cabinets. Ce n'est pas cela que je mets en question. La question est de savoir comment on pourrait fonctionner autrement.

On avait déjà donné l'exemple de certains pays. Je donne un troisième : en Allemagne, il n'y a pas de cabinet en tant que tel. Chaque ministre a 10 équivalents temps plein comme collaborateurs immédiats ; pour le reste, il travaille directement avec son administration. Je ne crois pas que l'Allemagne soit le pays le moins efficace du monde. Je me demande si cela peut être intéressant pour nous. En tout cas, si l'on fait la projection par rapport au fonctionnement du Gouvernement wallon, cela pourrait faire une économie de 22 millions d'euros, ce qui n'est pas rien.

À l'époque où vous cherchiez justement – vous les avez manifestement trouvés – 50 millions d'euros et où vous allez maintenant analyser l'ensemble des dépenses, la manière dont fonctionne le Gouvernement et la Région wallonne pour faire des économies.

Par ailleurs, je me demande s'il ne faut pas prévoir, vu ce qui vient de se passer, un budget particulier ou une initiative budgétaire pour aider toutes les personnes qui vont être victimes de cette séquence PFAS que l'on a vécue. Vous avez tous vu que certains agriculteurs sont en grande difficulté : tous ceux qui ont fait l'effort de faire du circuit court, d'investir dans ce type de secteur, sont maintenant impactés par un manque de confiance généralisé vis-à-vis de produits dans lesquels les gens avaient confiance jusqu'alors. Ce serait intéressant de vous entendre sur les initiatives de soutien qui vont être prises par rapport à certains secteurs de la société en Wallonie qui vont être plus particulièrement frappés par cette séquence que d'autres.

Dans vos compétences, un fonds est prévu dans votre budget, à concurrence de 3,8 millions d'euros, pour la lutte contre la pauvreté. Un premier constat, c'est que quelque chose ne fonctionne pas, puisque l'on était, en 2019, en Wallonie à un taux de risque de pauvreté de 18,2 % et que l'on est maintenant, à quelques mois de la fin de votre législature, à 18,4 % de risque de pauvreté. Quelque chose ne fonctionne pas dans cette lutte contre la pauvreté. Les Restos du cœur ont évoqué, en octobre 2023, une explosion du nombre de repas qu'ils servaient. On est maintenant à 1,3 million de repas servis via les 14 Restos du cœur en Wallonie. Ce sont des montants énormes. Même quand on fait la comparaison entre 2022 et 2023, rien qu'au premier semestre, on voit une augmentation de 20 % de repas servis.

La pauvreté explose et l'on voit de nouveaux publics – des personnes qui étaient avant des travailleurs, des travailleuses, des indépendants, des indépendantes – qui se retrouvent dans ces files en train de demander ces repas parce qu'ils sont dans des difficultés financières. On parle de 60 000 personnes en plus touchées ; c'est vraiment énorme.

Il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas dans la lutte contre la pauvreté que mène la Région wallonne. Il faut s'interroger. Je vous ai déjà interpellé sur le caractère restreint, la modicité de la somme prévue pour lutter contre cette pauvreté. Vous me répondiez : « Ne vous inquiétez pas, Monsieur Mugemangango, à travers les autres ministères, on mène une lutte transversale pour aider toutes les personnes qui sont dans des situations de pauvreté ».

Là aussi, je m'interroge. On sait très bien que la question du logement est essentielle si l'on veut sortir les gens de la pauvreté. Vous avez évoqué le chiffre de 3 000 logements. L'IWEPS parle plutôt de 400 logements publics construits depuis 2019, là où votre Gouvernement s'était engagé à en construire 4 000. Il y a là un souci. Pour reprendre l'exemple des indépendants, on avait défendu – et l'on défend toujours – le fait que les aides pour les indépendants doivent avoir un caractère automatique pour pouvoir aider plus que les 300 ou 400 dossiers de personnes qui sont

rentrés au niveau de la Wallonie. Il y a des centaines de milliers d'indépendants en Wallonie. On a cette chance-là. Beaucoup n'ont pas été aidés. De ce point de vue là, on a un Gouvernement qui, en termes de bilan, se rapproche d'un bilan quasi nul relativement au fait d'empêcher la pauvreté, d'empêcher surtout les personnes de basculer dans la pauvreté.

Sur ces éléments-là, j'aimerais bien vous entendre, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre exposé.

Permettez-moi d'abord de rappeler que, lorsqu'on a voté les budgets 2020 et 2021, à titre personnel, je n'ai jamais pensé que l'on allait être confronté à des crises, que ce soit la crise sanitaire qui est une crise mondiale ou la crise des inondations qui a complètement dévasté notre Région – la région liégeoise notamment. Lorsque ces budgets ont été votés, on n'a pas pensé à ces problèmes. Face à ces difficultés, le Gouvernement a adapté et dégagé des moyens pour faire face à ces difficultés.

À côté de cela, et malgré les difficultés rencontrées au travers de cette crise, le Gouvernement n'a pas arrêté de travailler et n'a pas arrêté de réformer. J'ai envie de prendre quelques exemples :

- la réforme APE qui a permis de stabiliser 65 000 emplois ;
- l'accord non marchand de 260 millions d'euros ;
- la réforme des titres-services ;
- et cetera.

Aujourd'hui, oublier tout ce travail qui est fait par le Gouvernement, j'avoue que j'ai du mal à l'accepter. C'est comme lorsqu'on regarde un album photos d'aujourd'hui, on oublie d'où l'on vient. J'invite ainsi mes collègues de l'opposition à regarder l'album photos dans son entièreté, pas simplement la photo du jour.

Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez rappelé, le budget initial 2024 s'inscrit dans la volonté de votre Gouvernement, de poursuivre la diminution de la croissance de la dette et de diminuer le déficit de la Wallonie. Ainsi, votre Gouvernement a veillé à répondre de manière déterminée à ces différents défis en prévoyant des moyens et en s'adaptant au contexte actuel. En parallèle, le Gouvernement a veillé à préparer l'avenir en réalisant des investissements stratégiques indispensables. Ces derniers ont été réalisés dans le cadre d'un plan de relance ambitieux, avec une exigence renforcée sur les projets prioritaires qui ont été négociés et concertés avec les partenaires sociaux. Je ne vais pas revenir sur les chiffres qui ont été avancés sur le Plan de relance, sur la provision pour la relance et la résilience européenne ou sur le RepowerEU. Je souhaite toutefois dire que ces moyens doivent permettre le redéploiement de la Wallonie en lien avec les objectifs climatiques et

les grands enjeux européens liés à l'indépendance énergétique de l'Union européenne.

Concernant plus spécifiquement maintenant le budget du ministre-président, je mettrai en avant des mouvements suivants :

- la dotation de plus de 5,4 millions d'euros en faveur de WBI, Wallonie-Bruxelles International. Les moyens s'élevaient désormais à pratiquement 33 millions d'euros ;
- concernant la pandémie de la covid-19, la réserve covid-19 s'établissait dans le cadre du budget initial 2023 à 40 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation. Ce programme n'est plus crédité aujourd'hui et nous pouvons nous en réjouir. Cela veut dire que nous sommes loin de la covid-19 ;
- pour les crédits du programme « Affaires intérieures », il en va de même. Pour rappel, ils s'élevaient à presque 200 millions d'euros en engagement et en liquidation en 2023. Ils ne sont plus aujourd'hui que de 12 millions d'euros en engagement et en liquidation. Ces montants, chers collègues, font suite aux inondations et aux pluies abondantes survenues au mois de juillet 2021 et reconnues en tant que calamités naturelles publiques.

Ces dernières années, les moyens ont été dégagés pour faire face aux situations les plus urgentes. Il était nécessaire que le Gouvernement prenne ses responsabilités. Cela a été le cas, je viens de le rappeler, à côté des moyens qu'il a dégagés pour faire face aux difficultés, les réformes ont été menées et ont abouti à des résultats qui permettent aujourd'hui à un grand nombre de nos concitoyens à la fois de travailler dans de bonnes conditions, mais aussi de pouvoir conjuguer au futur leur avenir et celui de leurs enfants.

Je pense très sincèrement que nous entrevoyons aujourd'hui le bout du tunnel, ce qui permet de recentrer les moyens et de regarder vers l'avenir. À côté de ces mesures *one-shot* qui ont permis de limiter les impacts de ces crises, votre Gouvernement amorce en effet un Plan de relance ambitieux, avec des moyens sans précédent et des objectifs chiffrés. Nous sommes donc aujourd'hui tournés vers l'avenir avec, en fil rouge, nos valeurs sociales et de solidarité pour atteindre des objectifs ambitieux en termes d'emploi, d'environnement ou d'économie, de la manière la plus juste et la plus inclusive possible.

On se souvient que, dès le début du conclave, le Gouvernement wallon s'était fixé quatre objectifs :

- pas de nouvelles taxes, c'est le cas ;
- garantir la soutenabilité de la dette wallonne et le retour à l'équilibre, hors dépenses uniques et exceptionnelles ;
- renforcer les efforts et économies structurelles ;

- enfin, renforcer les investissements de relance à la suite d'un travail collégial, sérieux, transparent et responsable.

Ces objectifs ont été atteints. Je tiens à vous en saluer, Monsieur le Ministre-Président. Cela se traduit dans le projet de budget qui nous est proposé aujourd'hui. Nous soutiendrons donc ce projet de budget, car nous estimons, et nous travaillons dans ce sens-là, qu'il répond aux urgences actuelles et préserve les générations futures d'une dette trop importante qui est résolument tournée vers l'avenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre-Président, un point important pour le groupe MR est d'avoir des dépenses maîtrisées, justifiées et consommées. Ajoutez à cela l'arsenal d'économies qui est mis en place et qui affiche une économie de 500 millions d'euros cumulative sur les années 2022 à 2024. Le Plan de relance 3.0 qui est priorisé, adopté suite aux terribles inondations de juillet dernier, est sorti officiellement à la fin octobre 2021 et incarne un moment très important dans la stratégie de la Wallonie de lutte contre les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire qui a frappé le monde, la Belgique et la Wallonie.

L'an dernier, avec les partenaires sociaux et environnementaux, vous vous mettiez d'accord pour relancer l'ensemble de la Wallonie. Patrons, syndicats, associations environnementales et gouvernements avaient ciblé une quarantaine de projets prioritaires dans le cadre du Plan de relance de Wallonie. Il y avait en effet nécessité d'aller vite, car l'Europe, qui finance une partie des projets, impose qu'ils soient achevés avant fin décembre 2026.

En avril 2023, avec les principaux ministres du Gouvernement, les représentants du patronat, des syndicats et de la protection de l'environnement, vous aviez présenté les résultats d'un an de collaboration et avez rappelé les cinq objectifs prioritaires d'ici 2030. Alors que nous débattons aujourd'hui sur les orientations budgétaires de l'année 2024, il est important, selon nous, de rappeler ces cinq objectifs prioritaires :

- les projets prioritaires du Plan de relance doivent cibler l'industrie manufacturière et le secteur de la construction, qui devront représenter 25 % du PIB wallon ;
- les efforts fournis devront permettre que les sites naturels protégés représentent 5 % du territoire wallon ;
- la Wallonie devra être en mesure de limiter ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 ;
- la part des Wallons exposés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale devra avoir diminué ;

- enfin, le taux d'emploi pour les 20-64 ans devra être d'au moins 75 %.

Monsieur le Ministre-Président, une première question générale sera pour nous de savoir où en est le Gouvernement dans la réalisation de ces cinq objectifs prioritaires. Quels sont les chiffres aujourd'hui ? Vont-ils dans la bonne direction et selon un rythme suffisamment soutenu pour atteindre les caps fixés ?

Deuxièmement, nous ne doutons pas, avec 7 milliards d'euros pour lesquels l'Europe intervient à hauteur de 1,2 milliard, que le Plan de relance occupe l'essentiel de l'énergie du Gouvernement wallon. Le contexte de relance a obligé le Gouvernement à concilier simultanément des objectifs différents entre relance à court terme et transformation de moyen terme. Le déploiement du Plan de relance se poursuit, mais celui-ci continue-t-il d'être ajusté selon l'efficacité des mesures, notamment dans le renfort des politiques menées pour l'attractivité, la compétitivité et l'emploi ? De tels ajustements ont-ils été opérés pour 2024 ?

Ensuite, l'entente intergouvernementale sur l'opérationnalisation de ce Plan de relance est-elle optimale ? Lors de l'analyse du budget initial 2023, nous vous interpellions sur le fait que des mesures non prioritaires continuent d'être budgétées pour l'année 2023 alors que les 42 mesures prioritaires du Plan de relance ont vu leur budget diminuer de 8 % au sortir de ce dernier conclave. Une douche froide pour l'Union wallonne des entreprises qui, pour rappel, a changé de camp et s'est engagée en politique depuis lors.

En avril 2023, vous indiquiez à la presse que 92 % des projets prioritaires étaient en cours et 35,8 % des sommes pour ces projets avaient été engagées. Quels sont les chiffres, aujourd'hui ? Vous déclariez, en août dernier, que tous les projets étaient dans les temps. Est-ce toujours le cas ?

Nous tenions enfin à saluer votre initiative, dans un souci de transparence et afin de permettre à chaque citoyen de suivre à tout moment l'évolution de tous les projets ajoutés au site wallonierelance.be, d'un outil permettant de suivre les avancées concrètes, leur exécution et leur description. C'était une suggestion de notre collègue Nicolas Tzanetatos ; nous sommes ravis que cette suggestion ait été suivie.

En ce qui concerne les inondations, les dégâts infligés à la Région wallonne pour les inondations de juillet 2021 étaient sans précédent. Parmi les innombrables victimes, 39 malheureuses victimes ont perdu la vie. Le coût estimé des réparations s'élève à près de 5,2 milliards d'euros. Le budget inondations 2024 a bien diminué par rapport à 2023, même s'il reste conséquent avec ses 270 millions d'euros. Il est à supposer que les procédures d'indemnisation et les réparations vont bon train.

Pour ce dernier budget 2024, Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous nous faire le point sur ces indemnisations ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vais être relativement bref. Je voulais d'abord remercier Monsieur le Ministre-Président pour sa présentation du budget. Nous sommes un peu dans la même lignée que les budgets précédents, c'est-à-dire que nous avons décidé volontairement de faire des investissements sur le chemin de la transition – économique, sociale et environnementale. Pour moi, c'est le cœur de l'engagement de ce Gouvernement et de l'équilibre entre ses différentes composantes.

On est évidemment sur un chemin de crête, pourrait-on dire, d'un point de vue budgétaire. J'entends bien toutes les propositions de dépenses ou d'économies à faire, mais avouons que ce n'est pas forcément toujours simple et que le Gouvernement a décidé de prendre ses responsabilités en économisant les 500 millions d'euros que vous avez évoqués sur les trois dernières années, ce qui me semble une nécessité. Je rappelle que, quand M. Hindriks était venu ici présenter son rapport, il avait dit : « Anticipons aussi les choses, parce qu'il est possible que nous ayons encore des chocs dans les prochaines années, et donc il faut justement économiser maintenant pour pouvoir absorber ces chocs, probablement dans le futur ». Cela me semble tout à fait pertinent, d'autant que, comme vous le savez, dès le 1^{er} janvier 2024, les critères économiques, budgétaires au niveau européen seront remis en place. Nous le regrettons, bien sûr : nous aurions souhaité attendre encore un peu avant de revenir dans les clous budgétaires, comme l'a demandé l'Europe. Malheureusement, c'est une imposition et cela s'impose à nous, d'une certaine manière. On ne sait malheureusement pas faire autrement à ce niveau-là.

Par rapport aux économies structurelles, M. Mugemangango a évoqué l'AViQ et le FOREm, mais il faut bien reconnaître qu'il y avait toute une série d'organismes parastataux, d'une certaine manière, qui ne faisaient pas les efforts. De l'argent était thésaurisé alors que l'on demandait aux budgets wallons eux-mêmes de faire toute une série d'efforts. Il ne me semble donc pas anormal qu'ils participent à l'effort collectif que la Wallonie se doit de faire, ce qui ne veut pas du tout dire qu'en termes de santé ou en termes d'emplois, on reste les bras ballants. On a quand même toute une série de choses – et M. le Ministre-Président a repris l'initiative, il n'y a pas très longtemps, avec Mme la Ministre Morreale – pour retenter que le FOREm reprenne les choses en main parce que l'on a vraiment besoin que de plus en plus de gens se remettent sur le marché du travail.

Il y a, bien sûr, l'enjeu budgétaire. Mais au-delà de l'enjeu budgétaire, en tant qu'écologiste, je suis totalement favorable à ce que toute une série de gens

retournent sur le marché de l'emploi parce que l'on a besoin de ces travailleurs, de gens dans la construction qui vont isoler les bâtiments, qui vont améliorer la performance énergétique de ces bâtiments. On a donc vraiment un enjeu qui est assez central à ce niveau-là.

Par rapport aux PFAS que vous avez évoqués, j'ai déjà dit que j'étais ouvert à la réflexion. Reconnaissons que l'on ne va pas le faire sur un coin de table, entre nous, au moment où le budget est déjà clôturé d'une certaine manière, et on doit le passer avant le 1^{er} janvier pour qu'il soit effectif. On ne va pas construire cela, tout de suite, à l'instant même. Toutefois, je pense qu'il est intéressant de réfléchir à cela.

Par ailleurs, par rapport à votre propos sur le taux de pauvreté, je ne peux pas être d'accord. Je suis d'accord sur le fait que c'est inquiétant. Je pense qu'il ne faut pas minimiser les choses. Je pense que cela reste toujours important. Venir dire que l'on est passé de 18,2 à 18,4 et donc que notre politique ne marche pas, je pense que c'est une erreur parce que vous ne tenez pas compte du contexte. On a évoqué la guerre en Ukraine, l'augmentation sur les prix de l'énergie, on a évoqué les inondations, on a évoqué le covid, il y a eu toute une série de choses quand même qui font que, très sincèrement, je trouve que la Wallonie a bien résisté par rapport à ce qu'il en aurait été. Si l'on n'avait pas fait les mesures que l'on a prises, je ne suis pas sûr que l'on ne serait qu'à 18,4 et le 18,4 est très grand.

Je ne veux pas minimiser l'enjeu. Il y a encore un effort conséquent à faire. Néanmoins, je ne voudrais pas non plus faire croire que rien n'a été fait. Au contraire, je pense que le Gouvernement en tout cas, s'est positionné pour apporter les moyens qu'il fallait pour réduire, freiner le plus possible cette difficulté. Vous avez raison, il y a toute une série de nouveaux publics maintenant qui viennent dans les CPAS, c'est effectivement ce que l'on entend, et notamment aussi des gens qui travaillent. Là, il y a d'autres choses à faire, mais reconnaissons aussi que c'est un tout.

Il y a des leviers au niveau wallon, mais il y a aussi des leviers au niveau fédéral. Quand on voit en termes de fiscalité, quand on dit que l'on veut faire porter la fiscalité sur les épaules les plus larges, c'est tout l'enjeu qui se pose à nous – c'est-à-dire qui, à un certain moment, paie les différentes crises successives que l'on a face à nous ? À ce niveau-là, il y a clairement des choix qui ont été faits au niveau wallon, mais qui ne sont malheureusement pas possibles à tous les niveaux. Puis il y a différents partis, il y a différents positionnements et donc il faut trouver à un certain moment un consensus entre ces différentes parties.

Je voulais vous féliciter aussi par rapport aux provisions – féliciter, non, puisque ce sont des moyens européens qui viennent – pour nous rendre indépendant par rapport au gaz russe que l'on a connu. On a bien vu à quel point nous étions dépendants de ces énergies

fossiles. Quand on développe le renouvelable, c'est aussi nous rendre moins dépendants de toutes ces énergies et avoir aussi un plus grand contrôle sur le prix, même s'il y a des coûts de la transition énergétique qui sont importants et qu'il faudra financer. Comme on le dit souvent, le prix de l'inaction est plus cher que le coût de l'action. Il est nécessaire de pouvoir avancer à ce niveau-là.

Alors, peut-être juste une ou deux questions sur la réserve Ukraine qui passe à peu près de 30 millions d'euros à 5,4 millions d'euros. Y a-t-il des analyses par rapport à cela sur les besoins ? Comment quantifie-t-on les besoins ? On voit bien que les 30 millions d'euros étaient au départ de la crise, quand on a eu l'afflux, ou en tout cas que l'on craignait un certain afflux de réfugiés ukrainiens. Aujourd'hui, comment place-t-on un petit peu les choses par rapport à ces 5,4 millions d'euros qui me semblent aussi nécessaires par rapport au conflit Israël-Palestine ? Le conflit en Ukraine est un peu occulté, mais il reste tout à fait prégnant. Il reste tout à fait important et essentiel. Il faut pouvoir continuer à aider ces gens.

Ma dernière question concerne la présidence de l'Union européenne. J'ai vu que dans votre programme, vous indiquiez que la Wallonie allait s'inscrire dans un cadre sobre, économe et cohérent. Pourriez-vous peut-être en dire un peu plus sur les préparatifs ? Y a-t-il un agenda ? Y a-t-il déjà des choses qui sont prévues en termes d'événements organisés au-delà de ceux qui sont déjà explicités – je parle de la réunion informelle sur l'éducation ou sur la diversité ? Y a-t-il d'autres choses qui sont prévues en Wallonie à ce niveau ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier les collègues pour leur intervention et redire qu'un budget c'est aussi faire des choix. Nous avons fait un certain nombre de choix, compte tenu de la réalité que nous vivons. Je voudrais rappeler comme premier point qu'il n'y a aucune taxe nouvelle, c'est-à-dire que nous essayons de trouver des solutions en interne de notre propre budget, sans céder à la facilité qui consiste à dire : « Tout est important, on va dépenser pour tout et il suffit d'aller demander aux citoyens de payer plus ». Je pense que c'est un préliminaire qui est important.

Alors, pour ce qui concerne les réserves, je voudrais dire que, d'une manière générale, si nous n'avions pas prévu un certain nombre de réserves, nous serions dans une situation assez compliquée parce qu'il aurait fallu que chaque ministre définisse ses dépenses, sans qu'il y ait la moindre note gouvernementale.

Or, nous allons faire en sorte qu'il y ait, pour les transferts que vous évoquiez, chaque fois avant

transfert, une décision du Gouvernement. C'est extrêmement important. C'est une technique budgétaire pour avoir de la souplesse, mais en même temps, le contrôle du Gouvernement sur chacune des dépenses.

Pour ce qui concerne les cabinets ministériels, cela fait couler beaucoup d'encre. Un pays n'est pas l'autre, un système n'est pas l'autre. Je constate que, par exemple, quand on se réfère aux Pays-Bas, voire à l'Allemagne, aux Pays-Bas, les conservateurs sont au pouvoir depuis très longtemps. En Allemagne, le Gouvernement actuel a succédé à une longue période d'un gouvernement conservateur.

Doit-on se référer à ces gouvernements conservateurs pour transposer ce que nous avons à faire ? Je dirais que ce n'est pas mon choix. J'essaie, avec les trois familles politiques, de faire en sorte qu'il y ait une vision progressiste et une vision du futur.

J'ai constaté, mais avec une curiosité intellectuelle, que l'on se réfère à M. Crucke et à M. Wahl. Chacun ses références, je les note, sans plus. Je dirai à nos deux collègues qu'ils sont cités en référence, cela leur fera plaisir.

Pour ce qui concerne alors la coordination de la lutte contre la pauvreté, d'une manière générale, en 2024, la subvention accordée au Réseau de lutte contre la pauvreté est une subvention qui se scinde en une subvention de 510 000 euros liée à la reconnaissance du décret du réseau et 259 000 euros pour l'élaboration de l'opérationnalisation du Plan de sortie de la pauvreté et 418 000 euros pour poursuivre les activités d'opérateurs de seconde ligne du 17-18.

Dans la maquette du Plan de relance, en termes de projet précis, il y a un projet sur le plan Équilibre de plus de 21 millions d'euros. Il y a les subventions à la Société wallonne du logement et l'acquisition de logements et de terrains via des PPP. C'est presque 79 millions d'euros. Les territoires zéro sans-abri, ce sont 4,6 millions d'euros. Pour ce qui concerne les primes Énergie, on a prévu presque 48 millions d'euros. La gratuité dans le projet 82, plus de 30 millions d'euros.

Comme tout dans la vie, tout n'est pas parfait, mais il y a un effort considérable. Je pourrais rajouter 28 millions d'euros pour l'hébergement des personnes les plus vulnérables, 80 logements publics écoresponsables, et cetera.

Dans cette lutte – moi, j'ai la coordination de la lutte contre la pauvreté –, je ne le dirai jamais assez, nous devons intensifier nos efforts de formation, parce que l'on constate malheureusement qu'il y a un immense gap, un immense trou entre les besoins exprimés par les employeurs, quels qu'ils soient, et le niveau de la formation.

Pour un fonds spécifique pour les personnes concernées par les PFAS, comme vient de le dire M. Disabato, on est ouvert à la discussion, mais je voudrais vous rappeler la méthodologie qui avait été explicitée au Gouvernement et que celui-ci appuie parce que nous n'avons pas de situation plus simple, plus rapide. Premièrement, l'ISSeP formule une méthodologie d'analyse. Celle-ci doit être examinée par le comité d'experts que nous avons mis sur pied et qui se réunit pour la première fois le lundi 4 décembre.

Une fois que le comité d'experts aura formulé son avis, nous sommes tenus de consulter un comité d'éthique parce que l'on fait des analyses sanguines et que l'on va tirer des enseignements sur un grand nombre de personnes. Ce comité d'éthique est imposé par la loi. Il prendra plusieurs semaines.

Une fois que l'on applique l'ensemble de la méthodologie, les examens vont prendre aussi un certain temps. La ministre fait le *maximum maximorum* pour aller le plus vite possible, mais on doit absolument respecter ces séquences les unes après les autres. On a aussi mis sur pied un travail d'experts pour interpréter les résultats. Pour les PFAS, quelle en est la part qui vient de la distribution de l'eau et quelle part vient d'ailleurs ?

Si l'on en croit la littérature, le simple fait de faire une omelette avec une poêle Tefal nous fait avaler des PFAS. C'est aux experts de nous dire avec précision comment on va interpréter les résultats. On se trouve dans cette séquence.

Je pense très sincèrement – pour être en relation permanente avec elle – que la ministre, l'administration et l'ISSeP font le maximum pour aller le plus rapidement possible. Cependant, ce serait mentir à la population de dire que cela va se régler en un temps court, compte tenu de ce que je viens de vous indiquer. Pour moi, le plus important est de pouvoir répondre aux interrogations légitimes de nos concitoyens.

(Réactions dans l'assemblée)

D'accord.

En ce qui concerne l'atteinte des objectifs, je me permets de vous renvoyer au site internet. Je vous rappelle que malgré toute notre bonne volonté, qui je pense ne peut pas être mise en doute, il y a tous ces projets pour lesquels on avance et pour répondre aux projets prioritaires, nous sommes à 100 % des projets qui ont démarré. Quelques projets ne démarraient pas, mais de commun accord avec les partenaires sociaux et environnementaux, s'ils n'avaient pas démarré, c'est pour mille et une raisons administratives.

Il ne servait à rien de les laisser traîner, il valait mieux répartir ces montants financiers autrement, ce qui est de notre faculté.

On a fini par avoir ce site et le nourrir en continu, mais une des difficultés que l'on a – je pense qu'on la sous-estime –, outre la mise en œuvre des projets, c'est le *reporting*. On a eu exactement les mêmes difficultés avec la covid. Une fois que l'acte est commis, on se met sur l'ordinateur et l'on inscrit ce que l'on a fait pour avoir un *reporting* et pouvoir le globaliser sur le site. Le site est opérationnel et s'il y avait des difficultés, nous sommes vraiment à disposition pour en discuter.

Concernant le budget du Fonds des calamités, en réalité, il s'élève pour l'année 2024 à 20,5 millions d'euros de recettes et à presque 112 millions d'euros pour les dépenses. La partie agricole s'établit à 9,3 millions d'euros. En ce qui concerne le Fonds wallon des calamités publiques, la dotation s'élève à 11 240 000 euros et le conclave a acté une dégradation de l'impact SEC du Fonds à hauteur de 91 millions d'euros. Le Fonds a ainsi la possibilité d'aller puiser dans sa trésorerie. On pourrait avoir l'impression que cela diminue, mais la capacité du Fonds reste, en réalité, totalement intacte.

Pour les inondations, nous n'avons fait que notre devoir. Très objectivement, je veux toutefois saluer le travail de tous mes collègues. Regardez autour de nous : dans le monde, quel Gouvernement agit avec une telle célérité ? On est vraiment en permanence sur le sujet, avec non seulement le travail le plus prioritaire, notamment les berges... Ne serait-ce que de parler des berges, avec notre bonne volonté, il a fallu quand même prendre des décisions parce que l'on a découvert quand même que chaque riverain était propriétaire au fond de son jardin de la partie des berges. Je pense que les gens eux-mêmes ne le savaient pas. Si l'on ne prenait pas des décisions radicales qui nécessitent quand même un contact avec chaque personne, chaque famille... S'il avait fallu trouver un accord d'un prêt remboursable en 20 ans ou 30 ans, dans 10 ou 15 ans, on dirait « le Gouvernement Di Rupo n'a rien fait ». Nous avons balayé tout cela. On a trouvé des solutions. On avance.

Pour la reconstruction, il y a tous ces travaux scientifiques. On ne va pas reconstruire tel quel dans les zones inondables. Il faut trouver des solutions. Tout cela ne se fait pas comme cela, du haut de notre savoir. Tout cela avance d'une manière permanente, que ce soit chez M. Borsus, chez Mme Tellier ; cela avance. D'une manière générale, je crois que l'on peut être satisfaits.

Pour la réserve Ukraine, d'une manière générale, à l'ajustement 2022, via un cavalier budgétaire, on avait une provision de l'ordre d'une centaine de millions d'euros afin de faire face au conflit de l'Ukraine. On avait une trentaine de millions d'euros pour l'organisation de l'hébergement, une trentaine de millions d'euros dédiés à compenser partiellement l'impact du conflit sur les opérateurs économiques et aussi les allocations familiales des enfants ukrainiens au sein de l'AViQ. Pour 2023, on a constitué une nouvelle provision. Quand on voit les montants proposés, pour

l'initial 2024, on a finalement prévu 12 millions d'euros via une mission déléguée au Fonds du logement dans le cadre de l'accueil et l'hébergement des réfugiés ukrainiens. De cela, 3 millions d'euros proviennent de la réserve Ukraine : il y a à peu près 1 920 000 euros pour la reconduction de la mission des gouverneurs et 1,116 million d'euros pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. C'est Mme Morreale qui gère cet aspect.

Pour la présidence de l'Union européenne, nous essayons...

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai un collaborateur d'une sévérité absolue qui ne supporte pas que son ministre ne soit pas précis à la virgule près.

Nous avons eu des conseils. Nous avons en tout sept réunions au niveau ministériel :

- il y a la réunion informelle des ministres de la cohésion en charge de la Politique de cohésion, les 5 et 6 février ;
- il y a une conférence ministérielle et d'experts sur l'économie sociale les 12 et 13 février ;
- il y aura une réunion des ministres en charge de la Recherche ;
- une réunion informelle des ministres en charge du Tourisme aura lieu les 19 et 20 février ;
- une conférence ministérielle sur l'accès au logement aura lieu les 4 et 5 mars ;
- il y a une co-organisation avec WorldSkills Belgium, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale ;
- il y a aussi un conseil informel du ministre de l'Agriculture avec la Flandre et le Fédéral.

En marge de tout cela, il y a aussi un Sommet européen des régions et des villes. On a un programme assez lourd. On essaie de dépenser le moins possible, mais par expérience, on sait que ces réunions de conseils ou ces conférences nécessitent la prise en charge des ministres qui viennent, certains restent loger, et cetera. Il y a quand même toute une organisation, il faut les accueillir à l'aéroport ou à la gare. Nous devons assumer tout ce côté pratique. Il reste encore quelques éléments auxquels je vais répondre.

En ce qui concerne le FEDER, les 75 % ne correspondent pas à des dépenses réalisées, mais bien à des dépenses certifiées qui ont été soumises au contrôle de la Commission européenne. Ce sont des paiements certifiés. Pour la transparence, très objectivement, je crois que l'état d'avancement du Plan de relance a été transmis au Parlement fin avril et tout a été explicité à l'euro près et l'on continue de le faire. Il n'y a vraiment rien qui soit caché. Si vous souhaitez avoir une précision sur tel ou tel projet, ou quelque chose qui vous semble ne pas aller, n'hésitez pas, on vous répondra par écrit. Tout est absolument transparent.

Concernant le CORTEX, c'est surtout le montant de 2023 qui avait été augmenté de deux millions d'euros. Pour le reste, le patron du CORTEX fait ses demandes comme chaque année. Concernant les nouvelles missions, une partie a déjà été anticipée en 2023, ce qui justifie l'analyse que vous aviez eue.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, ce sera le Sommet européen des régions et des villes, les 18 et 19 mars. En ce qui concerne la présidence, je crois y avoir répondu.

En remerciant à nouveau les collègues parlementaires, je pense avoir répondu du mieux que je pouvais. S'il y a des questions précises à un moment donné, envoyez une demande écrite, que ce soit sous forme de question parlementaire ou de simple lettre. Nous y répondrons.

M. le Président. – Je me tourne vers mes collègues députés pour voir si les nombreuses réponses du ministre-président suscitent chez eux une volonté de réplique.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – J'aimerais revenir sur cet important thème qu'est la lutte contre la pauvreté. J'aimerais dire à M. Disabato que M. Di Rupo a raison sur un point, à savoir qu'il y a des choix qui sont faits. Nous avons été impactés au niveau de ce Gouvernement et du Parlement par toute la séquence covid-19 et la séquence inondations dont tout le monde se souvient. Cependant, il y a des choix qui auraient pu limiter l'impact sur les gens et ces choix n'ont pas été faits. Ainsi, j'ai parlé des indépendants. Si l'on compte les indépendants complets ou partiels, il y a 322 000 indépendants en Wallonie, et parmi ceux-ci, seuls moins de 500 ont pu introduire un dossier d'aides lors de la crise énergétique : moins de 500 ! Une des raisons qui l'expliquent est que ce Gouvernement, votre majorité, n'a pas accepté l'idée de rendre ces aides automatiques comme cela s'est fait ailleurs en Europe.

Quand on parle de la question du logement, on sait très bien qu'il y a 40 000 personnes qui demandent un logement public en Wallonie. Quand le bilan du Gouvernement wallon est de 400 logements alors que l'on est à quelques mois de la fin de la législature, là, évidemment, c'est un choix qui est fait. Je ne mets pas en question les efforts qui ont été faits en termes de travaux de rénovation, d'isolation, sur lesquels ce Gouvernement revient souvent, comme M. Di Rupo le fait également. Ces aspects sont aussi importants, mais on sera tous d'accord pour affirmer que rénover des logements ne fait pas plus de logements. Hélas ! Certes, cela fait heureusement économiser l'énergie, mais cela ne met pas plus de logements à disposition.

Sur cette question, il y a aussi parfois des mesures qui sont gratuites et que l'on ne met pas en place parce

que l'on peut dire que l'on n'a pas l'argent pour tout. Il ne s'agit pas d'être dans cette logique-là, mais par exemple, mettre en place une grille obligatoire et contraignante des loyers dans le secteur privé : c'est une mesure qui ne coûte rien au Gouvernement et qui peut, par contre, aider beaucoup de gens à avoir un logement, à pouvoir être locataire ou à rester dans leur logement au lieu de se faire expulser. D'ailleurs, entre parenthèses, Monsieur le Ministre-Président, même votre président de parti a évoqué cette question-là ce matin en disant que c'est une mesure pour laquelle le PS allait se battre. Une position un peu surprenante puisque quand le PTB propose la mesure ici, c'est refusé, notamment par le PS. Or, ce sont des mesures qui auraient pu être mises en place et qui ne l'ont pas été.

Une dernière mesure porte sur la question de l'énergie. On sait très bien que l'essentiel des leviers énergétiques se trouvent au niveau fédéral. On ne va pas revenir là-dessus. Cependant, au niveau de la Région, il était aussi possible de diminuer les factures de quelques centaines d'euros. Cela avait d'ailleurs été une promesse faite lors du dernier conclave budgétaire du Gouvernement wallon. Finalement, cela n'a pas été fait. Il y a donc des choix qui sont opérés et qui, hélas, mettent des personnes en situation précaire. Vous l'avez dit, quand on voit les files des personnes qui sont en train de demander ces repas aux Restos du Cœur, en réalité ces files changent de composition. Ainsi, on voit des personnes qui étaient actives, travailleurs, travailleuses, indépendants, indépendantes, qui se retrouvent dans la difficile situation de devoir faire ces files pour avoir ces repas.

Je pense que là, il y a des choix qui auraient pu être faits autrement et qui auraient pu limiter l'impact en matière de création de la pauvreté et que de ce point de vue là, je m'excuse, mais le bilan du Gouvernement n'est pas brillant.

Sur la question des cabinets ministériels, Monsieur le Ministre-Président, je suppose que vous savez ce qu'est un sophisme ? Il s'agit d'un raisonnement qui paraît logique, mais qui ne l'est pas. Quand on affirme que les gouvernements conservateurs sont composés de petits cabinets ministériels, et qu'on laisse entendre que les gouvernements progressistes ont alors de gros cabinets, cela voudrait dire que le fait d'avoir des cabinets imposants est une garantie pour un gouvernement progressiste ? Ce n'est évidemment pas le cas. D'ailleurs, quelque part, vous n'avez pas été jusqu'au bout de votre propos puisqu'en Allemagne, l'alliance politique actuellement en place est exactement la même qu'au niveau de la Région wallonne : ce sont des socialistes, des écolos et des libéraux. Je n'ai pas entendu qu'en Allemagne, ils avaient tout d'un coup décidé de multiplier par quatre ou par cinq le nombre de personnes qui sont dans les cabinets parce qu'ils estiment que c'est nécessaire pour échapper au spectre du cabinet restreint et conservateur.

Je reviens sur l'idée qu'il y a des choix d'économie qui sont faits et d'autres non. Par exemple, si je reviens sur la question du FOREm, M. Disabato l'a dit et il a raison sur ce point : il est évidemment essentiel de mettre les gens au travail et il n'y a aucun doute là-dessus. Évidemment que la meilleure manière d'y arriver – et cela sera peut-être une différence entre M. Bouchez et nous à ce sujet –, ce n'est pas l'activation qui se termine par une sanction. Non : c'est l'accompagnement efficace sur le sujet. Pour cela, il faut vraiment du personnel, il faut vraiment des gens. Encore une fois, je ne suis pas seul à le dire : c'est le CESE, c'est l'ensemble des partenaires sociaux qui s'étonnent du fait que l'on va chercher de l'argent dans les réserves du FOREm, là où il faudrait justement investir pour que le FOREm puisse être beaucoup plus efficace.

Sur la question des PFAS, je suis vraiment content d'entendre qu'il y a une ouverture pour prendre des mesures à ce sujet, parce qu'il y a effectivement des personnes qui sont en grande difficulté. Pour préciser, Monsieur Di Rupo, je ne parlais pas des analyses sanguines, même si elles sont importantes, je parlais des aides concrètes par rapport notamment aux personnes qui vivent dans le secteur des circuits courts. C'est un autre débat. Ce sont les personnes qui sont en difficulté parce que l'on ne vient plus acheter chez eux. C'est autre chose que la question que vous évoquez – qui est importante –, à savoir celle du degré de contamination, de l'état de contamination et de la manière d'aider les personnes impactées par une éventuelle contamination. Là, il y a des personnes, des acteurs économiques qui sont en grande difficulté parce que la confiance a disparu. Ils ont besoin d'aide, de la même façon que certains secteurs ont eu besoin d'aide à certaines périodes. Je comprends que l'on ne doive pas se précipiter maintenant à prendre une décision dans les 24 heures, mais là, il y a des initiatives à prendre pour pouvoir les soutenir.

J'en viens à mon dernier point. M. Sahli l'avait dit, vous l'avez répété et vous le répétez à l'envi : pas de taxe par ce Gouvernement-ci, par ce budget-ci. Oui, mais je vais vous répéter ce que j'ai déjà dit et qui est conforme aux faits, c'est que l'argent, vous l'avez déjà pris dans la poche des gens. On le voit notamment au travers de ce qui est en train de se passer au niveau de la taxe poubelle dans beaucoup de communes. Encore aujourd'hui, les citoyens de Lessines apprennent qu'ils vont devoir payer 50 euros en plus en moyenne au niveau de leurs taxes. Ici, on ose nous dire que ce sont les communes qui prennent l'initiative. Dans les communes, chacun sait que l'on nous dit : « Non, c'est la Région wallonne ». Là, l'argent a déjà été pris. Il y a aussi la taxe auto. La Ligue des familles explique que cela va impacter lourdement les familles. Quand on prend l'exemple d'une Renault Espace d'occasion, c'est 419 euros de taxe en plus pour ce type de voiture là, qui est une voiture familiale. Ce n'est pas un chiffre PTB, c'est le chiffre de la Ligue des familles. De ce point de

vue là, il est facile de dire que l'on ne va pas taxer les gens dans le nouveau budget lorsque l'argent a déjà été pris. Je vous préviens que cela vient quand même des mêmes portefeuilles.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Sans vouloir jouer au ping-pong, j'aimerais réagir par rapport à ce que je viens d'entendre. Il y a des choses sur lesquelles je peux être d'accord, mais il ne faut pas distordre la réalité.

D'abord, sur la question des logements, on le sait bien, c'est un enjeu. Je me souviens, quand j'ai eu l'occasion de participer aux négociations, que M. le Ministre-Président voulait accélérer les choses. Toutefois, entre ce que l'on veut faire et le délai dans lequel on peut le faire, il y a souvent des problèmes – c'est souvent comme cela quand on fait des travaux. Je reconnais que là, il y a un vrai enjeu. Il faut continuer à y travailler, car il y a l'enjeu de créer du logement. Vous avez parlé du logement social. Je n'ai pas les chiffres, mais il serait intéressant de retourner vers M. Collignon. Il y a la question du logement public, parce que le logement social, ce n'est pas le logement public. Ce n'est pas du tout la même chose. On était plutôt dans une dynamique où l'on voulait créer plus de logements publics pour permettre à des gens de se loger à des coûts acceptables – sans dire que l'on va pouvoir tout solutionner. En tout cas, des efforts sont faits.

On a budgétairement aussi mis en place l'allocation-loyer qui prend en compte une partie financière pour le loyer et pour l'énergie. Elle permet aux revenus les plus faibles d'avoir une petite aide. Je ne dis pas que c'est suffisant du tout. Dans le débat, il faut continuer à accélérer les choses à ce niveau-là.

Sur la question de l'automatisme des aides, j'entends bien par rapport à l'énergie, mais vous omettez aussi de dire toutes les aides qui ont été données aux entreprises pendant la période covid. Encore une fois, on peut toujours dire que l'on peut toujours faire mieux – et l'on doit toujours se battre pour faire mieux –, mais en termes de moyens financiers à destination des entreprises, le Gouvernement wallon a quand même débloqué des moyens relativement considérables à ce niveau-là.

L'automatisme des aides, j'y suis favorable. Elle est pour moi centrale. C'est une des mesures très importantes. D'un point de vue technico-pratique, toutefois, ce n'est pas toujours évident. Je ne veux pas nous exonérer de devoir y arriver à la fin, mais il y a une difficulté dans le fait d'avoir accès à toute une série de données tout en respectant le RGPD, et cetera. Ne croyons pas que l'on fait cela en deux coups de cuillère à pot. Je veux juste apporter de la nuance par rapport à cela. Sur la grille des loyers, il y a des positions différentes. Vous savez qui défend quoi. Moi, je respecte des gens qui pensent que ce n'est pas une bonne chose,

même si je continue à me battre pour qu'il y ait une grille des loyers qui soit imposée.

Sur la question du FOREm, je suis favorable à l'accompagnement. Pour moi, c'est cela qu'il faut faire. Encore une fois, même si vous avez quelqu'un qui vient avec les pieds de plomb dans une entreprise, je ne suis pas sûr que cela soit positif pour l'entreprise. On doit avoir un vrai encouragement à pouvoir s'insérer. Il faut retravailler la réflexion globale par rapport à l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Les procédures d'activation, si elles peuvent parfois fonctionner chez certains – je ne dis pas le contraire –, créent toutefois – souvent – un effet de découragement. En effet, on a l'impression de faire des efforts, mais malheureusement on n'arrive pas à trouver l'emploi et à s'y mettre. Il faut trouver quelque chose qui permette d'accompagner les gens. Je ne me plaçais pas à ce niveau là – il peut y avoir un vrai débat –, mais au niveau de l'équité entre les différentes instances et les différentes politiques, puisque ce n'est pas parce que vous êtes un parastatal que vous ne pouvez pas faire des efforts comme tous les autres au niveau des budgets wallons. C'est ce qui me semble équitable sur ce sujet.

En ce qui concerne la question de la taxe poubelle, vous avez vous-même apporté les réponses. À certains moments, ce sont les communes aussi qui travaillent. Je rappelle aussi que dans ma région – la région de Mons-Borinage que M. le Ministre-Président connaît bien –, il y a deux modèles : le modèle privé et le modèle public.

Le modèle public coûte un peu plus cher parce que l'on donne un statut aux gens. Il y a des paramètres qui font que les gens sont plus protégés que d'autres. C'est vrai, et l'on assume ce surcoût-là. Cependant, il faut accepter que ce soit payé par quelqu'un et que ce soit par le Gouvernement wallon à travers les budgets du Gouvernement ou par les citoyens, ce sont tout de même ces derniers qui, à travers leurs taxes, paient.

Il me semble qu'il ne convient pas de faire de la démagogie sur ce sujet. On doit essayer de maintenir et de contenir les coûts des taxes poubelles. C'est essentiel également en termes de propriété publique, sinon les gens vont les mettre dans la nature. On doit être attentifs au discours que l'on porte, pour ne pas donner l'impression que l'argent part dans n'importe quoi. Sincèrement, je vois les efforts fournis dans différentes intercommunales et que des efforts importants sont faits.

Lorsque l'on parle du coût-vérité, celui-ci peut être entre 90 % et 105 % actuellement. On ne peut pas dire que l'on fait de l'argent.

Le coût-vérité signifie payer pour le coût réel que les déchets coûtent. On doit intégrer aujourd'hui – il faudra l'expliquer avec pédagogie à la population –, le fait que lorsque que l'on fait un achat, il y a la gestion des déchets. On ne peut pas se dire : on achète quelque chose avec plein de déchets et ensuite la collectivité

paiera pour le reste. Nous devons avoir une certaine responsabilité, mais il faudra faire preuve de pédagogie pour ne pas se retrouver avec des gens qui achètent et mettent leurs déchets dans la nature, faisant subir aux autres les conséquences.

Voilà quelques éléments et sans vouloir faire le ping-pong, je voulais réagir à certains éléments et apporter de la nuance.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Ce qui vient d'être dit est intéressant, mais je veux juste préciser quelques éléments.

D'abord, je n'ai pas parlé d'aide aux entreprises parce que si j'avais parlé des entreprises en général, j'aurais parlé notamment des effets d'aubaine vis-à-vis des grandes entreprises. Je n'en ai pas parlé. Je parle des petits indépendants, des PME. Je dis simplement que quand une mesure a eu pour conséquence d'aider 500 indépendants sur 322 000 indépendants, on peut parler d'un échec. C'est tout ce que je dis. Je pense que sur ce point, on a manqué notre cible. Les chiffres sont là pour le démontrer.

Concernant la question de l'allocation de loyer, c'est une mesure qui est intéressante, mais c'est justement un point que je ne comprends pas, parce que l'allocation de loyer, sans contraindre les loyers à évoluer, cela ne fait qu'augmenter les loyers. C'est ce qu'il se passe dans les grandes villes : Charleroi, Bruxelles, Mons. Quand j'entends M. Disabato dire : « Je suis plutôt pour une grille contraignante des loyers » et que je vois la communication du Parti socialiste ce matin qui dit être pour également, il ne reste plus que le MR à convaincre. On peut très bien faire un vote alternatif ici pour l'obtenir et nous sommes prêts à vous soutenir.

M. Disabato (Ecolo). – Vous voulez tout en même temps, c'est cela le problème. On vous a proposé de participer, vous n'avez pas voulu et maintenant, vous voulez quand même les avantages de la majorité.

Il faut décider de ce que vous voulez.

M. Mugemangango (PTB). – C'est bien, vous avez attendu 1 heure 27 avant de venir avec la question de la participation. Bravo ! Cela revient toujours dans n'importe quel débat.

En attendant, si vous le voulez, on peut participer à un vote pour la grille contraignante de loyer avec vous. Il n'y a pas de soucis, on est partant.

M. le Président. – Je vous interromps pour vous rappeler que le sujet du jour est le budget et là j'ai le sentiment que l'on sort de la discussion pure et simple sur ce sujet.

J'aimerais que l'on y revienne rapidement.

M. Mugemangango (PTB). – Pour clarifier un point, je parlais bien, Monsieur Disabato, des logements publics. Ce sont 400 logements publics qui ont été faits sur les 4 000 proposés. On en revient au budget, Monsieur le Président, je ne suis pas contre le fait que les institutions parastatales fassent des efforts, mais je me demande pourquoi d'autres éléments du budget comme les cabinets n'en feraient pas.

En dernière analyse : la question des communes par rapport à la taxe Déchets. Comme je l'ai dit dans mon propos, les communes disent : « C'est la Région ! » et la Région dit : « Ce sont les communes ! ». Pour les gens, cela revient au même. Ils continuent à payer des taxes importantes. Au niveau du message politique que l'on veut porter, ce n'est pas moi qui dis à tout bout de champ : « Il n'y a pas de taxes dans ce budget ».

Oui, le budget pris par la Région wallonne a des conséquences sur le portefeuille des gens,...

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – J'ai envie de remercier M. le Ministre-Président pour toutes les explications qu'il a données, toutes les réponses qu'il a apportées aux différents commissaires de cette commission. À titre personnel et au nom de mon groupe, je suis fier de faire partie de celles et ceux qui se retroussent les manches, qui bossent, qui font des propositions, qui préparent et élaborent des projets de budget qui vont apporter des réponses aux préoccupations de toutes les citoyennes et des citoyens de Wallonie.

Il y a une différence entre celles et ceux qui disent : « Il n'y a qu'à faire ça, il faut faire ceci ». Il y a ceux qui œuvrent tous les jours pour essayer d'améliorer les choses. Je suis fier de faire partie de celles et ceux qui bossent tous les jours pour essayer d'apporter du mieux aux citoyens de notre Région.

M. le Président. – Je vous propose d'avancer et de discuter programme par programme pour en arriver au vote de recommandation.

Nous commençons par le dispositif des recettes.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Pour l'AB qui est destinée à accueillir les subventions pour soutenir les réformes et les investissements entrepris par les États membres, l'objectif est d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de covid-19 et de rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions écologique et numérique et aux possibilités qu'elles offrent.

Le Plan de relance est l'initiative commune des 27 États membres de l'Union européenne, initiée en 2020 face aux dégâts économiques de la pandémie, qui vise à soutenir les réformes et les investissements des États européens, initialement à hauteur de 5,9 milliards d'euros.

L'enveloppe du plan avait ensuite été rabotée à 4,5 milliards d'euros, pour une bonne raison : notre économie a engrangé de meilleures performances économiques relativement à d'autres États membres. La Belgique avait dès lors déposé son Plan de relance ajusté le 21 juillet dernier.

Pendant, ce n'est pas si simple. Nous nous en sommes inquiétés en commission, le déblocage des fonds européens est conditionné à la mise en œuvre d'une série de réformes et jalons, dont la réforme des pensions de la ministre Lalieux, dont la gestation a été longue.

La réponse européenne devait tomber à la mi-novembre. Dans l'intervalle, à la mi-septembre, le secrétaire d'État Dermine a déposé la demande de paiement d'une première tranche de 850 millions d'euros, dont il espère qu'elle sera validée à la fin du mois de novembre. Les fonds devraient alors être versés en janvier 2024. Restent toujours en suspens les deuxième et troisième tranches à hauteur respectivement de 850 millions d'euros et 640 millions d'euros.

Nous sommes fin novembre. Avez-vous eu un retour de l'Europe ? La première tranche du versement est-elle arrivée dans les caisses wallonnes ? Que se passera-t-il en cas de feux rouges européens, qui ne semblent pas inquiéter outre mesure le secrétaire d'État à la Relance ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les explications fournies par Mme la Députée sont celles *self-supporting*. La Commission européenne examine toujours à ce stade cette première demande de paiement. Une évaluation définitive de celle-ci et la libération des subsides sont attendues fin 2023 ou début 2024. La Commission européenne demande souvent de longs délais.

Dans le cadre de la première demande de paiement, la Belgique peut percevoir jusqu'à 211 millions d'euros. La Belgique pourrait, en 2024, être en mesure de remettre à la Commission une seconde demande. Ce serait de le faire vers avril 2024. Toujours en 2024, La Belgique devrait également percevoir un préfinancement de RepowerEU de normalement 35 millions d'euros. La Wallonie pourrait donc estimer une recette de 465 millions d'euros en 2024 en cas de paiement de ces deux demandes de paiement : 211 millions d'euros + 219 millions d'euros et le préfinancement RepowerEU.

Le montant attendu est bien largement supérieur au montant de recettes inscrit de 385 millions d'euros pour la Facilité pour la reprise et la résilience. Une recette est prévisionnelle, en particulier dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience. Madame la Députée, je propose de vous envoyer le détail, mais si vraiment cela crée un sentiment de satisfaction, je veux bien tout lire.

(Réactions dans l'assemblée)

Les jalons suivants sont par exemple déjà atteints : mise en œuvre de la réforme 5G, la réforme d'accompagnement des demandeurs d'emploi, la réforme du processus de *spending review*.

(Réaction de M. Disabato)

On envoie donc le tableau à tous nos collègues de la commission.

M. le Président. – Au niveau du dispositif des dépenses, nous commençons, à la DO 01 « Parlement de Wallonie », par programme 002 « Dotation au Parlement de Wallonie ».

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, on se souvient que, l'année dernière, le budget du Parlement de Wallonie avait été raboté de 4 millions d'euros. On constate ici une augmentation de 3 701 000 euros exactement, mais cela ne tient pas compte des impacts du renouvellement de l'assemblée, et qui ne suit pas la trajectoire en raison de la réduction des 4 millions d'euros de l'année précédente.

Dès lors, le budget du Parlement aura une réunion demain matin à 9 heures, on l'analysera en commission. On indique donc bien que le fonds de réserve du Parlement sera ponctionné à hauteur de 4,8 millions d'euros. On regrette ici que la dotation ne prenne pas en compte le renouvellement du Parlement, qui implique bien naturellement et cycliquement une hausse des coûts, alors que le nouveau Bureau s'évertue à diminuer toutes les dépenses superflues depuis au moins un an.

Pourquoi le Gouvernement n'octroie-t-il pas une dotation au Parlement qui ne fragilise pas l'institution ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Comme vous, je suis très attentif à ce que le Parlement soit doté d'un budget qui réponde à ses besoins. Le montant de la dotation pour le Parlement, pour le budget initial 2024, s'élève à 74,55 millions d'euros, soit la dotation fixée à l'initial 2023, majorée de 3,1 millions d'euros en engagement et en liquidation.

D'après les calculs et les justifications que nous avons obtenues, nous pensons que c'est tout à fait

raisonnable dans les circonstances actuelles, et le calcul a été effectué sur base de l'inflation, comme pour tous les UAP.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Vous dites : « Je pense », mais vous n'avez pas la même vision que l'analyse qui a été faite par le greffier et son équipe parce qu'ils parlent de « fragiliser l'institution », suite au renouvellement de 2024 qui amène des dépenses supplémentaires.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – L'augmentation a été faite sur base de l'inflation, comme pour toutes les UAP. Je sais qu'il y a maintenant un Bureau extrêmement strict, très sérieux, et je n'ai aucune crainte quant aux dépenses du Parlement. S'il y avait la moindre difficulté, il y a l'ajustement, donc nous avons mutatis mutandis opéré d'une manière similaire pour le Parlement, comme on le fait pour les UAP.

M. le Président. – Nous passons au programme 003 « Dotation au Service du médiateur de la Région wallonne ».

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Je vous rassure : je ne vais pas faire tous les articles. Donc, n'ayez pas peur, vous n'êtes pas partis jusqu'à 4 heures du matin.

La mission du médiateur a été largement élargie il y a quelques mois à peine par le vote d'un décret conjoint qui augmente ses missions dans deux domaines. La mission de base est élargie à un nombre impressionnant de nouvelles institutions – toutes celles qui sont financées majoritairement par la Région et la Fédération –, mais aussi la consécration du médiateur comme canal externe des dénonciations internes en provenance de l'administration – les lanceurs d'alerte.

C'est donc loin d'être anecdotique, Monsieur le Ministre-Président. Pourtant, la dotation n'augmente pas. Comment le médiateur va-t-il pouvoir exercer ses nouvelles missions sans moyens et personnel supplémentaires ? Ne faudrait-il pas augmenter les crédits du médiateur si l'on veut en faire un canal externe digne de ce nom ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les chiffres sont les chiffres. On augmente la dotation. La dotation s'élève à 1 831 000 euros, c'est quand même beaucoup d'argent et c'est une augmentation de près de 70 000 euros en engagement et en liquidation. On tient compte de la remarque judicieuse que vous venez de formuler.

M. Bastin (Les Engagés). – Pour moi, l'augmentation est due à l'indexation. Amène-t-on plus de missions et tient-on juste compte de l'indexation ? Y a-t-il eu un contact avec le médiateur ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'imagine qu'il y a une organisation du travail telle, que même avec des missions nouvelles, ils peuvent travailler avec les montants financiers qui sont là. S'il y avait une difficulté, ils reviendraient vers nous. Mais nous avons ce problème partout, partout, partout. Dans l'administration, par exemple, le surcoût de travail que représente le Plan de relance dans certains départements est vraiment énorme. Et pourtant, on plaide pour avoir une hiérarchie des priorités.

Une vieille amie est morte à l'âge de 95 ans, elle s'appelait Georgina Druite. Elle me disait : « Elio, je vois qu'avec toi, tout est important. Mais tu dois faire une hiérarchie dans les priorités, dans ce qui est important ». C'est une leçon que j'ai gardée parce que c'est vrai. Quand on regarde les besoins, je pense qu'il y a une foule de besoins à satisfaire et pourtant on est bien obligés d'établir une hiérarchie. On fait du mieux que l'on peut.

M. le Président. – Nous passons à la DO 02 « Dépenses du cabinet », au programme 004 « Subsistance ».

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la DO 09 « Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques », aux programmes 012, 014, et 016.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons au programme 017.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je voudrais avoir plus d'informations sur le poste « Collaborateurs des ministres sortis de charge » puisque l'on passe de 235 000 euros à 569 000 euros. J'aimerais avoir plus de détails sur cette évolution.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour les collaborateurs mis à disposition en sortie de charge, dans le budget 2024, on a prévu 569 000 euros. Remboursements de traitements du personnel détaché : 160 000 euros. Donc, 569 000, c'est ce que je viens de dire. Au niveau budgétaire, lors de l'estimation initiale du budget, une prévision est envisagée, à savoir le montant maximum qu'un collaborateur de ministre sorti de charge pourrait percevoir, et ce pour l'ensemble des collaborateurs.

Donc cela, c'est pour le l'établissement du budget. À titre d'exemple, lors du budget initial de 2022, le montant prévu au budget était 816. Ici, on est à 569 000. Le montant réellement liquidé s'est élevé l'année passée à 431 000 euros qui était en réalité le consommé 2022. Le consommé 2023 était de 306 000. On a une inscription budgétaire, mais la réalité de ce qui est consommé est nettement moindre pour le moment. On a écrit 569 000, et l'an passé, il n'y a eu que 306 000 de consommé. Cela dépend de ce que demandent les ministres sortis de charge.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – J'entends tous ces chiffres. Ce qui n'est pas clair pour moi, c'est pourquoi cela a augmenté. Y avait-il plus de personnes concernées ? La demande était-elle plus importante ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il y a un droit de tirage plus important. À mon avis, on comptabilise peut-être la possibilité de M. Crucke auquel vous vous référiez. Il n'est pas impossible, je dois regarder. C'est un ministre en plus.

M. Mugemangango (PTB). – On provisionne, si j'ai bien compris.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, on calcule de la manière suivante. On part du principe, pour calculer le budget, de considérer qu'ils peuvent demander le maximum des possibilités. Il y a des barèmes, il y a des maximums. On met au maximum.

Si ce maximum n'est pas atteint, si les demandes sont moindres, le SePAC qui s'occupe de cela essaie de faire en fonction des règles, de nombre d'années de travail, et différents paramètres qu'ils prennent en compte.

À la fin de l'exercice, on peut constater que par rapport au budget initial maximalisé, la réalité de la dépense est nettement moindre.

Toutefois, au début, on doit prévoir comme si tout le monde pouvait atteindre le maximum des rémunérations prévues.

M. Mugemangango (PTB). – C'est ce que j'ai compris, ce sont des provisions. On estime une dépense, et après, on verra ce qui est réellement dépensé. L'estimation est plus haute que ce qu'elle était il y a un an.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les estimations sont supérieures à la réalité liquidée.

M. le Président. – Nous passons aux programmes 019 et 021.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la DO 10 « Secrétariat général », au programme 022.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons au programme 023.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Pour le programme 023, j'aurais voulu une précision de la part du ministre-président sur le type de projets qui sont envisagés dans le cadre de l'appel à projets « Ambassadeurs Wallonie Ambitions Or ».

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Chez ceux que nous avons rencontrés à diverses occasions, cela crée une fierté de recevoir le prix. Je l'ai déjà dit et je me permets de le répéter entre nous, on doit faire en sorte que les Wallonnes et les Wallons soient davantage fiers de ce qu'ils sont. C'est vrai que c'est très apprécié par les sportifs.

Sur le plan du détail, depuis 2021, la Wallonie a souhaité, par le biais d'une bourse, soutenir des sportifs et des équipes au parcours remarquable, c'est cela Wallonie Ambitions Or. En 2023, on a eu 140 candidatures qui ont été reçues pour 43 sportifs et 11 équipes retenues.

Le crédit correspond à un transfert à partir de la provision « Rayonnement centralisé » au sein de mes crédits, un transfert de l'AB 51.01.11 « Subventions pour les opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement d'infrastructures sportives » chez mon collègue Collignon.

Compte tenu du succès de l'appel 2023 et de la qualité des projets sélectionnés, l'appel à projets sera réitéré en 2024 et un montant de 150 000 euros est réservé à cet effet à partir d'un transfert, comme je viens de l'indiquer, qui vient de mon budget « Rayonnement », parce que ces gens contribuent au rayonnement de la Wallonie.

Je le répète, c'est vraiment de l'argent qui est bien dépensé parce qu'ils se mettent en évidence, ils sont très fiers dans les milieux sportifs divers.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Je rebondis sur ce que vient de dire le Ministre-Président, mais je n'ai pas entendu que vous passiez à la DO 10

(Réaction de M. le Président)

J'avais une question concernant le Fonds de rayonnement, Monsieur le Ministre-Président. À mon avis, nous n'avons pas la même vision dans la hiérarchie que vous venez de dire –, vous avez suivi les bons

conseils, qu'il fallait hiérarchiser. Ce Fonds, à part peut-être qu'il a dégagé 150 000 euros, moi je le juge un peu inutile, mais c'est ma vision. Quelles sont les dépenses sur l'année écoulée ? Quelles sont les dépenses qui sont prévues pour 2024 ? Quel est le fonds de réserve de ce Fonds de rayonnement ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On peut vous donner cela, et je peux vous envoyer une petite note pour vous dire ce qu'il y a comme réserve. On peut le retrouver, mais d'une manière générale, on est très parcimonieux, mais il y a quand même des actions de rayonnement.

Par exemple, on prend des moyens financiers pour le Sommet européen des régions et des villes. Il faut aller trouver 1 million d'euros de cofinancement avec le Comité européen des régions. On l'a pris au rayonnement. C'est un budget qui permet de faire évoluer les choses en fonction des demandes. Parfois, on ne connaît pas certaines demandes au moment où l'on fait le budget.

Le montant prévu en 2024, c'est 3 millions d'euros. Donc, vous voudriez savoir ce qu'il reste en réserve ? Il n'y a pas de réserve, c'est un article budgétaire. Soit on dépense, soit on ne dépense pas, alors. Je serai le plus parcimonieux possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Comme mon collègue M. Bastin, j'ai été un peu inattentive et j'avais une question pour le domaine fonctionnel 022. Je peux me permettre, Monsieur le Président ?

M. le Président. – Vous pouvez y aller.

Mme Galant (MR). – C'est par rapport au numéro 1718, le numéro à quatre chiffres du *call center* du SPW. Donc, au bout du fil, les agents ayant une vue généraliste et transversale fournissent des réponses concrètes aux citoyens, les aiguillent vers le service adéquat, les aident à compléter un formulaire ou enregistrent les commandes de publications.

En 2020, la ligne urgences sociales, dispositif devant informer et accompagner les personnes les plus vulnérables avec une urgence sociale liée à la crise sanitaire, a été ouverte dès les prémices de la crise covid-19. La réserve covid-19 n'ayant pas été reconduite en 2024, et une des révélations du dossier des eaux polluées aux PFAS étant que le numéro d'information 1718 n'informe pas, une évaluation du dispositif global et spécifique à l'urgence sociale aurait-elle été faite afin d'adapter le dispositif ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Cela dépend des événements qui peuvent surgir sur l'année. Donc je rappelle qu'il s'agit d'un numéro central pour toute l'administration. Leur rôle est de renvoyer à tel organisme ou tel autre organisme. Mettre des personnes qui connaîtraient elles-mêmes l'ensemble des situations, c'est impossible.

On a donc mis 418 000 euros en engagement et en liquidation. On a pris 23 000 euros au fonds Postcovid-19 de sortie de la pauvreté. Encore une fois, on a mis ce montant en faisant des estimations, mais s'il arrive un malheur demain et que ce numéro est engorgé, on sera peut-être obligé d'engager des gens.

L'administration ARNE a repris le relais, donc le 1718 est géré pour le moment par l'administration, mais pas par le secrétariat général.

Mme Galant (MR). – Ce n'est peut-être pas le lieu pour débattre de cela, mais il faudrait faire une évaluation du 1718 parce que, pour l'eau contaminée aux PFAS, c'était le numéro qui était renseigné et les gens ne savaient pas nécessairement répondre.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est ce que je vous dis, Madame la Députée.

Mme Galant (MR). – Les gens ne savaient pas nécessairement répondre aux questions, donc il faut peut-être évaluer.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – En général, ils renvoient aux organismes spécialisés dans chacun des domaines, parce qu'ils ne savent pas répondre pour tout. Que s'est-il passé ? On a déplacé le numéro et on l'a placé dans le service, le SPW concerné par les PFAS pour que les experts de l'administration puissent directement répondre aux questions des citoyens.

Sinon, avant cela, on disait : « Vous devez téléphoner à la SWDE, voilà le numéro de téléphone, et cetera. » C'est un service généraliste. Si l'on a cru à un moment donné que c'était le service qui allait répondre à tous les événements qui se produisent, ce n'est pas le cas.

Cependant, très vite, le secrétariat général et le Département de l'environnement se sont mis d'accord et, pour le moment, c'est le Département de l'environnement qui répond, parce que c'est là que se trouve l'expertise. Pour le moment, ce sont les principales questions, et cela tout à fait légitimement.

M. le Président. – Nous passons au programme 024 « Coordination des dossiers relatifs aux fonds structurels ».

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons au programme 028 « Plan wallon d'investissements et de transition ».

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – On voit que, pour la réserve covid, il y a une prévision de 40 millions d'euros. Je voulais un peu savoir ce que vous comptiez en faire et quelles étaient les principales dépenses de 2023 et 2024.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour 2024, on a prévu un montant de 25 millions d'euros directement dans le budget de l'AViQ. Le sentiment que l'on a, hic et nunc, avec la connaissance que l'on a aujourd'hui, est que la covid persiste à bas bruit.

Néanmoins ce n'est pas pour autant qu'on ne l'attrape pas. D'ailleurs, je devais normalement aller me faire vacciner, mais compte tenu de l'heure et de la demi-heure d'attente, je vais téléphoner pour dire que je dois reprendre un rendez-vous.

Ceci étant, si demain on parle de cette pneumonie particulière pour les enfants en Chine, on n'en sait pas plus. Il y a un suivi hebdomadaire au niveau fédéral avec les entités fédérées, et nous recevons un rapport hebdomadaire qui nous indique où nous en sommes. Pour le moment, avec ce que l'on a prévu, je pense que l'on est à l'aise. Toutefois, si, dans 15 jours, arrive une vague, soit d'un mutant soit quelque chose de nouveau, il va falloir faire des réorientations. Je ne dis pas que – vous m'excuserez le terme – l'on prie pour que cela ne se produise pas. On a fait en se disant que cette pandémie de la covid devrait progressivement rester à bas bruit. Disparaître, cela ne disparaîtra pas, mais restera à bas bruit.

Dès lors, le conseil que l'on donne, c'est que pour les personnes fragiles, les personnes de plus de 65 ans je dirais, c'est quand même de se faire vacciner. On a pour le moment un très bon système avec les pharmaciens. Il y a un site, il suffit d'aller, je me vaccine et voilà. Je vais d'ailleurs rappeler le pharmacien pour remettre ma vaccination à demain ou après-demain.

M. le Président. – Nous passons au programme 085 « Développement durable ».

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons au programme 122 « Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Concernant l'AB 01.04.00 « Réserve Ukraine » en page 105, il y a

une baisse des budgets prévus puisque c'était une provision pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine et notamment l'accueil des réfugiés.

Il y a une baisse des budgets prévus et j'aurais voulu savoir si l'on savait déjà si c'était parce que l'on prévoyait moins de personnes accueillies, d'autres types de prise en charge, la fin éventuelle des emplois d'accompagnement qui ont été libérés. Ce sont peut-être des fonds qui venaient du Fédéral.

Je voulais savoir s'il y avait eu une évaluation éventuellement de cet accueil des personnes qui fuyaient la guerre et éventuellement des leçons à en tirer. C'est une question plus large que budgétaire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il y a quelque chose que nous pouvons tous comprendre, c'est ceci : si vous regardez la carte de l'Ukraine, vous voyez l'est, le Donbass et le reste. En réalité, ce sont surtout des personnes de ces endroits-là qui sont venues en masse. Aujourd'hui, vous voyez la situation qui existe.

Je ne dis pas que l'essentiel des Ukrainiennes et Ukrainiens est arrivé, mais je dirais, là où c'est le plus intense et non pas le plus dramatique – parce que c'est dramatique partout où il y a des blessés et des morts – c'est là. Dès lors, pour le moment, on assiste d'une part à cette contre-offensive et, d'autre part, à ces bombardements sporadiques. Tant que ces bombardements sont soit arrêtés par le parapluie antimissile ou que cela reste limité dans les dégâts, il n'y aura pas de mouvement de masse comme ceux que l'on a connus.

Si maintenant, en revanche, l'armée russe devait reprendre le *lead* avec un renforcement des bombardements avec une frayeur des personnes qui sont au centre ou à l'ouest de l'Ukraine, alors on verrait une nouvelle vague importante d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens. C'est un peu en regardant tout simplement l'état réel de la géostratégie pour le moment.

Encore une fois, c'est un peu comme la covid. Allez-vous dire que rien ne va se produire ? Je n'en sais strictement rien. D'ailleurs, bien malin est l'observateur qui pourra dire, outre peut-être les Ukrainiens eux-mêmes, les services d'intelligence américains et autres, quelle est la situation réelle.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. Simplement, la diminution par six du budget pour ce fonds-là indique quand même que l'on va dégager moins de moyens. Cela veut-il dire qu'il y a moins de personnes et que les

personnes sont réparties ou bien qu'ils ont réussi effectivement une insertion à plus long terme en Belgique ? Je peux revenir par une question orale précise. Le tout est de savoir à qui la poser ou si vous pouvez nous indiquer ce qu'il en est et si l'on a pu évaluer.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour l'initial 24, le financement prévu de quelques 12 millions via la mission déléguée au Fonds du logement dans le cadre de l'accueil et l'hébergement des réfugiés ukrainiens chez M. Collignon. Sur ces 12 millions, il y a 3,3 millions qui proviendront de la réserve Ukraine, 900 000 euros pour la reconduction de la mission au gouverneur, 1,166 million d'euros pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère au cabinet de la ministre Morreale. L'objectif est de prolonger le financement des centres régionaux d'intégration des personnes étrangères et des opérations ethno-psy pour 240 000 euros.

Le SeTIS wallon met à la disposition des professionnels des services publics et associatifs travaillant en Wallonie avec les publics étrangers, une équipe d'interprètes professionnels pour faciliter la communication et la compréhension mutuelle des parties pour un montant de 106 000 euros et des équipes mobiles de la Fédération des maisons médicales AViQ pour un montant de 500 000 euros. Voilà la répartition actuelle.

M. le Président. – Nous passons au programme 030 « Fonds budgétaire en matière de loterie ».

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la division organique 11 « Support : personnel, affaires juridiques, gestion mobilière et immobilière », aux programmes 125, 026 et 042.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la division organique 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », au programme 065.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la division organique 17 « Pouvoirs locaux, action sociale et santé, aux programmes 001, 091 et 094.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la division organique 18 « Entreprises, emploi et recherche », au programme 001.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la division organique 34 « Provisions interdépartementales pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens », au programme 120.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à la division organique 36 « Provisions interdépartementales pour la programmation 2021-2027 des cofinancements européens », au programme 121.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons à l'annexe 2bis « Entreprises régionales, services administratifs à comptabilité autonome et organismes d'intérêt public – catégorie A », à Wallonie-Bruxelles International.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je voudrais demander au ministre-président ce qu'il en est par rapport aux engagements prévus. En juillet, vous nous indiquiez que des auditions s'étaient déroulées pour l'engagement du directeur financier et que son entrée en fonction dépendrait des dispositions du candidat arrivé premier du classement. Entre-temps, une société externe était présente pour avoir une aide ponctuelle pour répondre aux urgences. Qu'en est-il quatre ou cinq mois après ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne comprends pas. Je suis un peu sourd, mais visez-vous du personnel additionnel dans le cadre de la présidence européenne ?

Mme Ryckmans (Ecolo). – Non, c'est l'engagement attendu en matière financière. Pour WBI, de manière générale, le directeur financier prévu à l'engagement est-il effectivement engagé ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – La réponse est oui. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il y a un rattrapage à faire. Depuis que nous travaillons le sujet, il y a un rattrapage. La Cour des comptes pointait d'ailleurs... Donc oui, oui.

M. le Président. – Nous passons à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons au Fonds wallon des calamités naturelles, au volet « Calamités publiques ».

Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons au fonds Postcovid-19 de sortie de la pauvreté.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Le fonds Postcovid-19 de sortie de la pauvreté manque un peu de transparence dans son fonctionnement. Je voudrais être un peu éclairé sur la manière dont cela fonctionne. Il passe de 5 millions d'euros à 3,9 millions d'euros. Qui en a bénéficié ? Comment peut-on avoir les informations sur les projets qui ont été financés par ce fonds ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On va prendre note et on va vous les envoyer.

M. Mugemangango (PTB). – Oui, vous pouvez procéder ainsi et les envoyer aux membres de la commission.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il n'y a pas de problème. Les montants prévus s'élèvent à 3 millions d'euros. Les transferts ont été effectués à partir du fonds de l'initial pour obtenir des crédits en début d'année ; on vous enverra.

(Réaction de M. Mugemangango)

Oui, mais cela, c'est le Fonds de rayonnement.

M. Mugemangango (PTB). – Ne vous inquiétez pas, j'avais la même question pour le Fonds de rayonnement. Peut-on avoir le détail de la manière dont ces fonds ont été utilisés ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Soyez rassurés, il n'y a pas d'utilisation ad hoc et personnelle. On peut tout vous envoyer en toute transparence.

M. Mugemangango (PTB). – Je ne suis ni inquiet ni rassuré ; je suis juste impatient.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il n'y a vraiment aucun souci. On va vous envoyer le détail.

M. le Président. – Nous passons à la note de genre.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, dans sa description, votre note de genre est similaire à celle des autres années.

Simplement, ici, on voit que l'on rajoute des budgets pour l'IWEPS. Il y a des jeux entre les différentes sources. Il y a moins de ressources en matière de subventions au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, mais plus par le biais de l'IWEPS à travers des enquêtes. J'aimerais savoir ce qu'il en était.

La fois passée, quand ces enquêtes et ces moyens pour l'IWEPS avaient été ajoutés, vous nous aviez expliqué qu'une personne avait été engagée pour faire des notes spécifiques de genre pendant quatre ans. Nous l'avions alors salué, car ces notes régulières et

spécifiques en genre sont très utiles : elles éclairent sur une série de thématiques vraiment importantes et intéressantes – sur le covid-19 ou encore le logement.

J'aimerais savoir ce qu'il en est en matière d'enquêtes. Y a-t-il des enquêtes spécifiques qui ont été portées en matière de genre ? Ou bien s'agit-il plutôt d'enquêtes générales dans lesquelles le genre est présent de manière transversale ? À ce moment-là, met-on de manière peut-être un peu « gonflée » toutes les enquêtes menées par l'IWEPS dans cette case-ci pour finalement garder le même montant d'appui sur les crédits pour la note de genre ? Je vous remercie pour votre réponse.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – L'accroissement est dû à la couverture des frais d'enquête ISADF qui sont des indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux. C'est pour cela qu'il y a une augmentation.

Mme Ryckmans (Ecolo). – J'imagine que ces enquêtes ISADF donnent accès aux droits fondamentaux de genre...

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les enquêtes sur le genre le font déjà maintenant, je crois.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je regarderai un peu plus précisément comment sont construites ces enquêtes ISADF pour savoir si elles éclairent effectivement la question du genre ou si ce sont des enquêtes plus générales dans lesquelles il y a des questions de genre.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ici, c'est plus général.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Alors, peut-être ne faudrait-il pas que cela rentre dans la note de genre, mais je comprends la difficulté d'isoler...

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne vais pas aller plus loin parce que je ne connais pas les enquêtes dans le détail, mais je pense qu'elles le font déjà, qu'elles contribuent à donner accès aux droits fondamentaux de genre, mais on peut à nouveau regarder. Lorsque l'on reçoit le rapport annuel de leurs activités, on voit qu'ils font déjà beaucoup.

M. le Président. – Nous passons, à l'annexe 10, aux compétences du ministre-président. C'est un peu redondant, mais je les cite pour la bonne forme : l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de

la statistique, Wallonie-Bruxelles International, le fonds Postcovid-19 de sortie de la pauvreté, le fonds Postcovid-19 du rayonnement de la Wallonie et le Fonds des calamités naturelles, volet « Calamités publiques ».

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande, par 6 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2024, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre-président du Gouvernement wallon.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de M. Hazée à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la conclusion de l'accord de coopération prévu par le décret relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française » est transformée en question écrite.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Boris De Kock, Auditeur adjoint à la Cour des comptes
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Charles Gardier, Président
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADN	acide désoxyribonucléique
APE	aide à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
DNSH	Do no significant harm (Ne pas faire de mal significatif)
DO	Division organique
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRR	Facilité pour la reprise et la résilience
FSE	Fonds social européen
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ISADF	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
MR	maison de repos
OIT	Organisation internationale du travail
P4	pathogène de classe 4
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPP	partenariat public-privé
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SePAC	Secrétariat pour l'aide à la gestion et au contrôle interne des cabinets ministériels
SeTIS	Service de traduction et d'interprétation en milieu social bruxellois (ASBL)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UAP	unité(s) d'administration publique
WBI	Wallonie-Bruxelles International